

Le Pays trahi

Deuxième partie du livre de quatre : 2 / 4.

Russel Bouchard
Charles Côté
Charles-Julien Gauvin
Richard Harvey
Daniel Larouche
Mario Tremblay



La Société du 14 Juillet
Saguenay-Lac-Saint-Jean, juin 2001

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Le Pays trahi

Russel Bouchard
Charles Côté
Charles-Julien Gauvin
Richard Harvey
Daniel Larouche
Mario Tremblay

Une édition électronique réalisée à partir du livre de Russel Bouchard, Charles Côté, Charles-Julien Gauvin, Richard Harvey, Daniel Larouche, Mario Tremblay (2001), **Le pays trahi**. Chicoutimi : La Société du 14 Juillet, juin 2001, 276 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh à partir des fichiers PageMaker 6.5 généreusement fournis par M. Russel Bouchard, historien, responsable de la mise en page de l'édition original.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 2 février 2002 à Chicoutimi, Québec, avec l'autorisation de la Société du 14 Juillet Saguenay-Lac-Saint-Jean.





<http://www3.sympatico.ca/caspalcio/>

Nous sommes infiniment reconnaissant à La Société du 14 Juillet de nous accorder son autorisation afin que nous puissions rendre disponible sur Internet, en format numérique, à l'intérieur de la bibliothèque virtuelle **Les Classiques des sciences sociales**, cette importante étude critique de M. Russel Bouchard, Charles Côté, Charles-Julien Gauvin, Richard Harvey, Daniel Larouche, Mario Tremblay : **Le Pays trahi**.

Site web : <http://www3.sympatico.ca/caspalcio/index.html>

Courriel : s14j@iquebec.com

Les auteurs, du livre **Le Pays trahi**,
à l'exception de M. Gauvin, absent,
lors du lancement au Musée du Fjord, Ville de la Baie
le 5 juillet 2001



De gauche à droite : MM. Charles Côté, Russel Bouchard, Mario Tremblay,
Daniel Larouche et Richard Harvey. (Photo de M. Michel Savard)

Le Pays trahi

Auteurs ¹

Russel Bouchard (historien)

Charles Côté (sociologue)

Charles-Julien Gauvin

Richard Harvey

Daniel Larouche (historien)

Mario Tremblay

Mise en page, couverture et montage original sur PageMaker 6.5

Russel Bouchard

Comité d'édition et de révision de l'édition originale

Madeleine Bouchard

Russel Bouchard

Bernard Casgrain

Charles Côté

Julie Gauthier

Daniel Larouche

© La Société du 14 juillet

<http://www3.sympatico.ca/caspalcio>

Reproduction autorisée par les auteurs et la Société du 14 Juillet.

Dépôt légal : Deuxième trimestre 2001
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISBN 2-921101-25-4

¹ Les textes appartiennent à leur auteur et n'engagent que ceux-ci.

Le Pays trahi

*J'habite un lac, naguère fontaine,
devenu bassin, courroie de centrales et urinoir;*

*J'habite un fjord, naguère jardin,
devenu désert, terre lacérée et nid de vipères;*

*J'habite une forêt, naguère poumon,
devenue papier, circulaire et réclame;*

*J'habite une maison, naguère joyeuse,
devenue vilaine, morne et peureuse;*

*J'habite une histoire, naguère féconde,
devenue honteuse, terne et flétrie;*

*J'habite un pays, naguère cathédrale,
devenu usine, banque et prison.*

Russel Bouchard

« Chacun est responsable de tous »

«Puisque je suis d'eux, je ne renierai jamais les miens, quoi qu'ils fassent. Je ne prêcherai jamais contre eux devant autrui. S'il est possible de prendre leur défense, je les défendrai. S'ils me couvrent de honte, j'enfermerai cette honte dans mon cœur, et me tairai. Quoi que je pense sur eux, je ne servirai jamais de témoin à charge... Ainsi je ne me désolidariserai pas d'une défaite qui, souvent, m'humiliera... »

*Saint-Exupéry
« Pilote de guerre »*

Dans ce pays trahi, il y a :

*un gouvernement qui règne sur un semblant de parlement,
des villages et des villes à éteindre, mais rien à justifier,
des régions à détruire pour engraisser le pôle,
des campagnes à souiller sous monceau de lisier,
des forêts à sortir coupées en madriers,
des terres à inonder au profit du voisin,
un peuple gavé de mensonges,
projet de satiété sans la société,
démocratie bannie et citoyen maudit.*

Dans mon Pays trahi,

*des ministres sont venus en secret nous arracher la terre,
pour l'inonder plus tard sous prétextes humanitaires,
semeurs de désespoir déportant nos enfants.*

Nous nous sommes levés, nous avons refusé.

*Désormais lutterons
pour protéger maison, famille, paysage
et une certaine lumière inscrite en nos visages.*

Cet ouvrage d'exception est le fruit du labeur de six citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le 14 juillet 2000, ils ont refusé que le gouvernement du Québec aliène, en secret et au mépris des citoyens de leur Pays, de vastes pans du territoire de leur région.

À travers vingt textes accessibles de réflexion et d'analyse, les auteurs montrent les liens qui existent entre ce geste sans précédent et l'orientation politique qui, depuis trente ans, détruit les régions, les vidant de leurs jeunes, saccageant leur tissu social et leur environnement, pillant leurs ressources. Une orientation qui nie l'égalité des chances et le droit à la citoyenneté.

Solidement documenté, ce livre offre au lecteur préoccupé par l'avenir de sa communauté et du Québec des pistes de réflexion et d'éveil ...

Table des matières

- Fichier 1* *En guise d'avant-propos*
La désintégration des régions du Québec : abrégé du problème par Daniel Larouche
Évaluation des politiques et des programmes du MAS — Constats généraux
par Charles Côté
- Fichier 2* [*Dans le contexte de la mondialisation des marchés, l'État constitue-t-il encore un acteur nécessaire au développement de notre région ?*](#) par Charles Côté
- Fichier 3* *Ces cimetières que vous réclamez sont aussi les miens !* par Russel Bouchard
J'ai fait un rêve où nous marchions côte à côte... par Russel Bouchard
Québec amorce la partition du territoire... par Russel Bouchard
De l'égalité des chances et de la reconnaissance des droits collectifs de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par Russel Bouchard
Une «Approche Commune» qui exclut au lieu d'inclure !... par Russel Bouchard
Les droits collectifs des Blancs résidant au Saguenay-Lac-Saint-Jean : réflexion pour demain par Charles Côté
La filière montagnaise à la rescousse d'Hydro-Québec ! par Russel Bouchard
Le poids d'un sac de trente deniers (!) par Russel Bouchard
Les retombées de l'hydroélectricité au Saguenay-Lac-Saint-Jean par Russel Bouchard
La forêt publique du Québec en lambeaux : l'horreur d'une société qui n'a pas su se prendre en main !... par Russel Bouchard
- Fichier 4* *Productivisme agricole et sous-développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean* par Richard Harvey
Une réforme au mépris du citoyen par Charles-Julien Gauvin
À la manière de ces femmes par Mario Tremblay
À la recherche des temps perdus... par Russel Bouchard
Cinq plumes ne font pas un Indien !... par Russel Bouchard
Le devoir de liberté par Russel Bouchard

**« Dans le contexte de
la mondialisation des marchés,
l'État constitue-t-il encore un acteur
nécessaire au développement
de notre région ? »**

Charles Côté

Table des matières de l'article de l'article sur le rôle de l'État dans le développement des régions dans le contexte de la mondialisation des marchés

[L'État, un acteur nécessaire au développement de notre région](#)

Nos actifs démographiques et financiers
Le Québec de base et les régions ressources (carte)

L'industrie des secteurs primaire et secondaire

Tableau 1 : Main-d'œuvre des secteurs d'activité primaire et secondaire en proportion de la population totale des régions en 1996

[L'industrie des services](#)

Diagramme 1 : La population du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1996 par regroupement d'activités

Tableau 2 : Répartition comparative des actifs financiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Québec selon la source

Tableau 3 : Contribution relative des regroupements d'activités et d'opérations permettant d'assurer la vie et la survie de la population

[Le travail rémunéré comme source de revenu pour la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean](#)

[Capitaux d'origine externe et circulation interne](#)

Tableau 4 : Contribution approximative des opérations des secteurs privé et public à l'accès du Saguenay-Lac-Saint-Jean aux capitaux extérieurs

[Quelques nuances, réserves et mises en garde](#)

[La circulation interne des capitaux régionaux](#)

[Corollaires et implications](#)

[Objectifs financiers; objectifs sociaux](#)

Figure 1 : Système des opérations qui décrivent l'accès de la population aux ressources nécessaires à l'existence

[Tour d'horizon de nos actifs politiques](#)

A qui appartient le Saguenay-Lac-Saint-Jean ?
Qui possède l'État du Québec ?
Corollaires et implications

[Le développement: concept dévoyé et ambigu](#)

La conception du développement qui prévalait à la fin des années 1960

[Le tango de la croissance et du développement régional au Canada et au Québec](#)

[Graphique 1](#) : Comparaison des disparités interrégionales de niveau d'emploi en Alberta et au Québec en 1999

[Graphique 2](#) : Évolution des taux d'emploi du Québec et de l'Alberta, comparés à ceux de trois régions du Québec entre 1987 et 1999.

[Les enjeux de maintenir des inégalités d'emploi à un niveau élevé entre les régions](#)

[Quand le Tiers-État en a ras-le-bol](#)

[Le vrai visage d'une société injuste](#)

[La société québécoise est-elle encore une société viable ?](#)

[L'autre dimension de l'immoralité](#)

L'État, un acteur nécessaire au développement de notre région

Depuis de nombreuses années les idées et les discours qui se cristallisent autour des notions de « développement industriel », de « développement économique », de « développement régional », de « développement par le haut », de « développement par le bas », de « développement endogène et *exogène* »¹ occupent l'avant-scène des débats mettant en cause l'avenir et la prospérité du Saguenay-Lac-St-Jean.

Néanmoins, avant de parler de développement, de sous-développement et de stratégies de développement appropriées, une prudence minimale commande que nous interroguions d'abord les faits qui apportent des réponses à certaines questions plus fondamentales comme :

- De quoi donc vivent les personnes qui résident encore au Saguenay-Lac-St-Jean ?
- Quelles sont les ressources dont nous disposons et grâce auxquelles nous pouvons nous nourrir, nous habiller, nous loger, nous chauffer, nous transporter, nous divertir et investir?
- À combien s'évaluent les sommes d'argent disponibles pour satisfaire ces exigences de la survie et de la vie? Sont-elles suffisantes? D'où proviennent-elles?
- De quelle nature sont les activités et les opérations grâce auxquelles chacune des exigences de la vie dans cette région sont rendues possibles?

Après avoir répondu à ces questions et seulement après, pourrions-nous aborder les champs de préoccupation qui intéressent ceux et celles qui s'interrogent sur des questionnements tels :

- Comment pouvons-nous faire fructifier ces ressources encore davantage?
- Comment devons-nous le faire, sans nous détruire collectivement?
- Qu'est-ce qui pourrait nous arriver si nous n'y parvenions pas?
- Et qu'est-ce qui nous contraint dans nos efforts pour y parvenir?

¹ À notre connaissance, l'expression « *développement exogène* » ne se rencontre à aucun endroit dans la littérature; par contre le concept s'oppose naturellement au « développement endogène », un terme fréquemment utilisé dans les cercles universitaires et académiques bien tranchés, laissant ainsi entendre que le développement ne peut être qu'endogène.

Nos actifs démographiques et financiers ¹

Depuis le début des années '70 tout au moins, un des mythes les plus tenaces, les plus savamment entretenus, et jamais démentis — que ce soit par les autorités financières intellectuelles et politiques dirigeantes — est tout entier contenu dans le discours officiel selon lequel le Québec se subdiviserait naturellement en deux types de régions : les régions ressources dont la survie dépendrait de l'exploitation des ressources naturelles de leur sol et de leur sous-sol — dont par exemple la Gaspésie, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-St-Jean — et les autres régions que certains, même encore aujourd'hui, associent au Québec proprement dit, ou plus explicitement au Québec de base, et dont font partie des régions comme Montréal, l'Outaouais et Québec. ²

L'industrie des secteurs primaire et secondaire

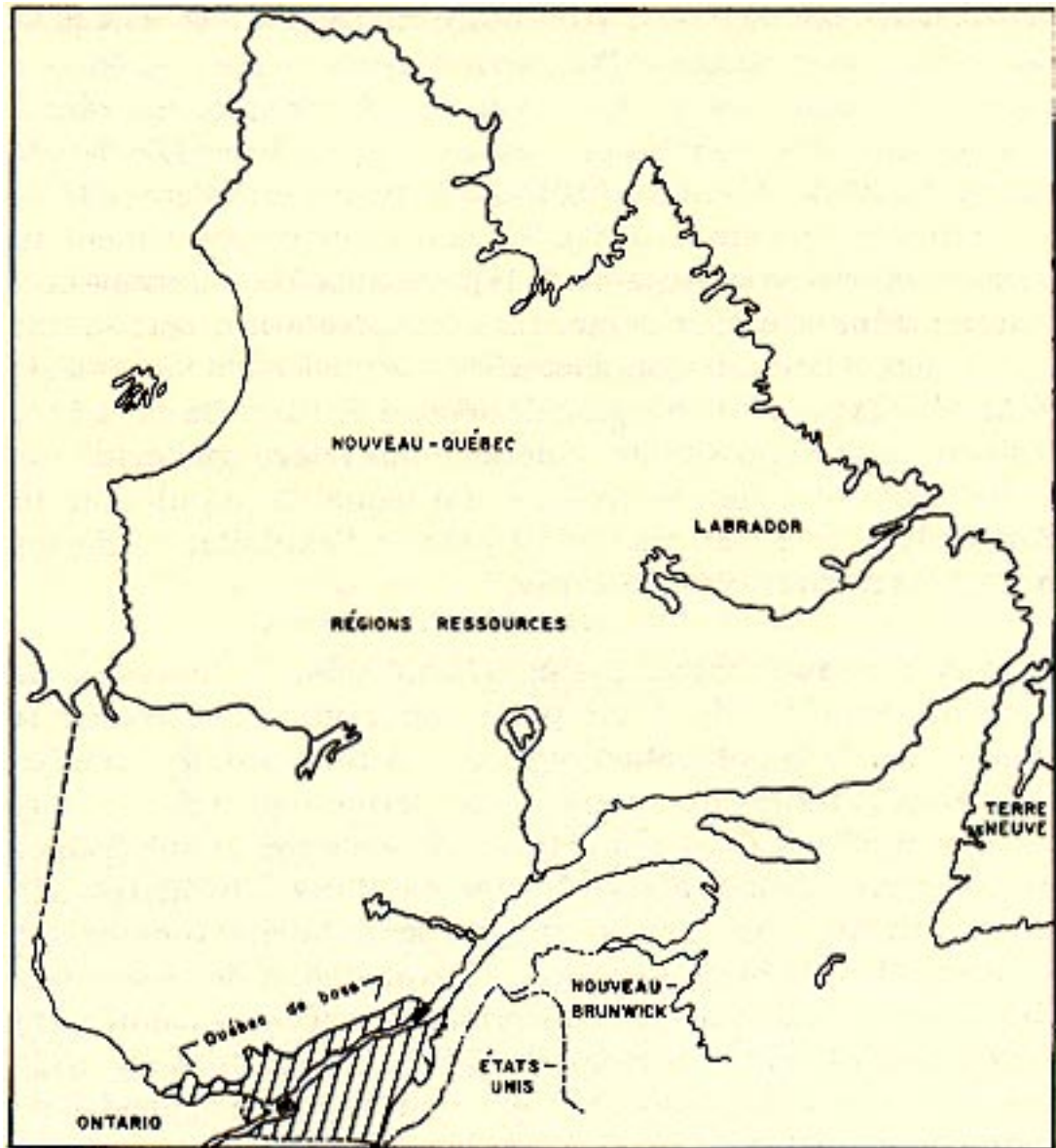
À l'opposé de ce discours, la réalité mise en évidence par les données publiques du recensement de 1996, montre qu'au Saguenay-Lac-St-Jean tout au moins, seulement 2,62 % de la population totale de la région constituée de 286,649 personnes, tirait directement sa subsistance d'une activité économique exercée dans l'une ou l'autre des quatre grandes industries consacrées à l'exploitation des matières premières ³. L'agriculture (1,06 %), la trappe, la chasse et la pêche (0,01 %), l'industrie forestière (1,37 %) et l'industrie minière (0,18 %). S'il fallait que conformément au discours officiel, la subsistance de la population du Saguenay-Lac-St-Jean dépende entièrement de l'exploitation ressources matérielles, il faudrait alors convenir qu'actuellement la survie de 97,68 % de la population régionale dépend de l'activité des 2,62 % restants : une impossibilité matérielle qui relève de l'évidence. Celle-ci réduit à rien le mythe selon lequel la population du Saguenay-Lac-St-Jean survivrait grâce à l'exploitation de ses ressources naturelles seulement.

Selon un autre mythe moins éclatant celui-là, l'industrie de transformation tiendrait une place importante pour assurer la subsistance de la population régionale. À cet égard, les données officielles extraites du recensement permettent d'établir que seulement 6,83 % de la population régionale tire sa subsistance directement d'une activité exercée dans l'industrie de transformation. Prises toutes ensemble, les industries consacrées à la production de biens matériels — l'exploitation des ressources naturelles et l'industrie de transformation réunies — contribuent directement à la survie de moins de 10 % de la population régionale (9,45 %). Ainsi si la survie de la population régionale dépendait de la production de biens matériels, il faudrait alors convenir que 90,55 % de la population tire sa subsistance du travail produit par les 9,45 % restants : une autre impossibilité matérielle relevant elle aussi de l'évidence!

¹ Toutes les données rapportées dans cet article ont été produites à l'aide du recensement de 1996. Elles ont été traitées par MRC — ou division de recensement — puis agrégées par région. La méthode de traitement sera spécifiée au besoin.

² Voir entre autres, *Les Orientations du Développement du Québec, L'aménagement du territoire et le développement économique*, 1ère version, OPDQ, mai 1973, p. 29 et suivantes.

³ Ces pourcentages sont le résultat du rapport établi entre le nombre de personnes faisant partie de la population active dénombrée par division industrielle dans chacun des quatre MRC de la région — équivalent aux divisions de recensement — et la population totale de la région selon le recensement.



Source : Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ), Direction générale de la planification, « Les orientations du développement du Québec. L'aménagement du territoire et le développement économique. »

Un troisième mythe consiste à croire et à laisser croire que la région du Saguenay-Lac-St-Jean se distingue fondamentalement du reste du Québec quant à la contribution relative de ses industries primaires (les industries dédiées à l'exploitation de matières premières) et secondaire (industrie de transformation) : elle constituerait de ce fait un cas à part. Or, le tableau 1 montre que les différences qui opposent les régions entre elles à cet égard sont marginales; même que le Saguenay-Lac-St-Jean constitue une des régions les plus représentatives de la moyenne québécoise.

Par exemple 1,75 % de la population du Québec tire directement sa subsistance de l'industrie primaire contre 2,6 % au Saguenay-Lac-St-Jean; globalement, 9,92 % de la population du Québec tire sa subsistance de la production de biens matériels contre 9,45 % au Saguenay-Lac-St-Jean.

Tableau 1

Main-d'œuvre des secteurs d'activités primaire et secondaire en % de la population totale des régions en 1996								
Les régions	Industries du secteur primaire					Les industries de trans-formation		TOTAL
	Agriculture	Pêche	Forêt	Mines	Sous-total primaire	Total	Total	
Le Québec	1,09%	0,05%	0,34%	0,27%	1,75%	8,16%	9,92%	
Bas-St-Laurent	2,43%	0,08%	1,61%	0,33%	4,44%	5,53%	9,98%	
Saguenay-Lac-St-Jean	1,06%	0,01%	1,37%	0,18%	2,62%	6,83%	9,45%	
Québec	0,65%	0,01%	0,21%	0,10%	0,97%	4,48%	5,45%	
Mauricie-Bois-Franc	2,33%	0,04%	0,40%	0,11%	2,87%	10,44%	13,31%	
Estrie	1,98%	0,02%	0,43%	0,32%	2,75%	11,47%	14,22%	
Montréal	0,11%	0,00%	0,02%	0,03%	0,16%	8,33%	8,49%	
Outaouais	0,67%	0,02%	0,49%	0,06%	1,26%	3,36%	4,62%	
Abitibi-Témiscamingue	1,00%	0,01%	1,65%	3,88%	6,54%	5,16%	11,70%	
Côte-Nord	0,15%	0,49%	0,75%	3,19%	4,58%	7,80%	12,38%	
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	0,49%	1,55%	1,62%	0,34%	4,01%	5,61%	9,62%	
Beauce-Appalaches	2,96%	0,01%	0,59%	0,47%	4,02%	10,56%	14,58%	
Laval	0,32%	0,00%	0,01%	0,04%	0,38%	8,51%	8,89%	
Lanaudière	1,50%	0,00%	0,21%	0,09%	1,79%	8,32%	10,11%	
Laurentides	0,89%	0,02%	0,41%	0,15%	1,48%	8,38%	9,86%	
Montérégie	1,65%	0,00%	0,04%	0,09%	1,78%	9,88%	11,66%	

On peut voir également que les régions les plus écartées l'une de l'autre à ce point de vue sont l'Outaouais (4,62 %) et La Beauce (14,58 %) : il est clair, même dans le cas de La Beauce, que la survie de la population ne peut vraisemblablement dépendre de ce genre d'activité économique. Par ailleurs, un examen plus attentif du tableau permettra de constater qu'à une seule exception —La Beauce— les sept régions qui enregistrent le plus fort pourcentage de leur population respective tirant leur subsistance du secteur primaire (col. 5) correspondant à celles qui ont enregistré depuis les 30 dernières années, de façon systématique et continue, les plus forts taux d'exode de leurs jeunes au profit d'autres régions du Québec ou d'ailleurs : ce sont le Bas-St-Laurent, le Saguenay-Lac-St-Jean, la Mauricie-Bois-Franc, l'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Faut-il y voir une

relation de cause à effet? Dans chacune de ces régions, le pourcentage de la population totale que représente la main-d'œuvre engagée dans l'exploitation des matières premières est égal ou supérieur à celui qui caractérise la population du Saguenay–Lac-St-Jean (2,62 %). Pour l'instant, il faut constater que les promoteurs de développement se sont posés depuis 30 ans en champions du développement économique en faisant la promotion des investissements dans les secteurs industriels qui se sont révélés, à ce jour, les moins propices au maintien des populations sur leur territoire respectif : les secteurs primaire et secondaire d'activités où la main-d'œuvre peut le plus facilement être substituée par la haute technologie. Ces secteurs se sont révélés jusqu'à maintenant les moins créateurs d'emplois. Paradoxalement, développement économique et exode démographique ont évolué ensemble depuis les 30 dernières années, que cela plaise ou non. Dans les régions du Québec, plus forte est la proportion de la population régionale tirant sa subsistance de l'exploitation des matières premières, plus l'exode des jeunes sera massif et continu. Ceci est de l'ordre des faits et non de l'ordre des opinions. De plus, les causes structurelles de ces faits mesurables sont historiques et vérifiables; il est nécessaire de les prendre en compte pour éviter d'accélérer la désintégration de notre région en pensant faire ce qu'il faut pour inverser le mouvement.

L'industrie des services

Au Québec, comme au Saguenay-Lac-St-Jean, ce sont les services qui de très loin assurent la subsistance du plus grand nombre. Au Saguenay–Lac-St-Jean par exemple, 35,68 % de la population totale tire sa subsistance directement d'une activité économique exercée en santé, en éducation, dans les commerces de gros, de détail, dans l'industrie de la construction, de la restauration, dans les banques, dans les transports et les communications, dans les pompes funèbres, etc.

Exprimé autrement, 79 % de la main-d'œuvre au Saguenay–Lac-St-Jean est engagée dans la production de services, contre à peine 21 % dans la production de biens matériels, alors que la main-d'œuvre — qui inclut indistinctement les travailleurs et les chômeurs — représente seulement 45,13 % de la population totale du Saguenay–Lac-St-Jean. Comme ces pourcentages sont à peu près identiques pour l'ensemble du Québec, il ne faut pas se surprendre de constater que les activités de services exercent sur le marché de l'emploi tant régional que provincial, un poids concurrentiel quatre fois supérieur à la production de biens matériels (79 % contre 21 %). Il ne faut donc pas être surpris de constater que les régions où les services sont les moins développés, ont moins de chance que les autres de garder leur effectifs démographiques, en particulier leurs jeunes qui cherchent par tous les moyens à assurer leur subsistance grâce à un emploi rémunéré.

Les promoteurs qui associent l'expression «développement économique» à la seule production de biens matériels n'ont pas encore réalisé que, contrairement à ce qui a prévalu jusqu'au premier tiers du 20e siècle au Québec, ce qui détermine désormais la pérennité des populations ne repose plus sur la production de biens matériels, mais, en autres choses, sur la production de services. Ainsi dans une proportion de quatre contre un, ceux dont la subsistance dépend de l'emploi trouvent

cet emploi dans une activité de services plutôt que dans une activité dédiée à la production de biens matériels.

De surcroît, ces promoteurs n'ont pas réalisé que les régions qui se sont avérées les plus prospères au cours des dernières décennies, sont précisément celles où les activités vouées aux services sont aussi les plus développées. Les régions du Québec, de Laval, de l'Outaouais en particulier en sont des exemples frappants.

En accordant une plus grande importance au type d'emploi qu'il apparaît souhaitable de développer plutôt qu'au fait que les gens doivent nominalement occuper un emploi pour survivre sans égard au type d'emploi, ceux qui confondent développement économique et production de biens matériels prennent le risque de déstabiliser encore davantage l'économie déjà très fragile de la région, en y accélérant l'exode démographique des jeunes. Et contribuant ainsi à accélérer l'écroulement du marché intérieur de la production des services privés et publics, dont les activités regroupent 80 % de la main-d'œuvre.

Les promoteurs actuels du développement économique ne sont pas les premiers à avoir commis ce type d'erreur. En effet, cette situation si anachronique qu'elle soit découle de décisions déjà arrêtées voilà 30 ans par ceux qui, à l'inverse des promoteurs actuels, rêvaient déjà d'asseoir le développement du Québec sur la production de services. Ces derniers, il y a 30 ans, favorisèrent le recyclage d'une économie de subsistance jusqu'alors fondée sur la production de biens matériels, en une économie désormais fondée sur la production de services. C'est à cette époque d'ailleurs que s'est incrusté le mythe des régions-ressources dans l'imagerie « développementale » populaire.

La citation qui suit— extraite du programme du Parti Québécois en 1970 intitulée « *La Solution* »— atteste de ces choix :

L'aménagement du territoire et le développement régional

« L'une des premières et les plus urgentes missions de l'office du plan sera de préparer un plan complet d'aménagement, d'équipement et de développement régional : plans d'urbanisme à tous niveaux, regroupement municipal et établissement d'administrations modernes et vigoureuses, déconcentration maximum des services gouvernementaux sur ces bases régionales, équipement prioritaire de métropoles régionales, etc. Tout cela doit être conçu dans l'optique d'une urbanisation presque intégrale de la population et tenir compte des constatations suivantes :

— La population rurale ou semi-rurale est appelée à disparaître. Il ne reste déjà plus que 90,000 fermes dans le Québec et ce nombre décroît de plusieurs milliers chaque année.

— La population, dans son ensemble, consomme déjà plus de services que de produits. Les tendances actuelles sont telles que d'ici 20 ans l'on peut s'attendre à ce que la consommation soit constituée pour près des 2/3 par des services privés ou publics. La majeure partie de la main-d'œuvre va travailler dans le secteur des services.

— Alors que la consommation de produits peut se faire en n'importe quel point du territoire, la consommation du service diversifié ne peut se faire qu'en un certain nombre d'endroits.

— Il faut donc combiner cette constatation avec celle de l'urbanisation presque intégrale et baser le développement urbain essentiellement sur des villes-métropoles.

— En dehors de Montréal, il faudrait donc mettre l'accent sur le développement, par exemple, de Québec et de sa banlieue, de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, de Hull, de Sherbrooke, de Rouyn-Noranda, de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida, de Sept-Iles, de Rimouski... L'orientation des investissements publics doit faire de ces villes des centres d'accueil et des points de distribution de services de premier ordre.»

Cette première erreur est à l'origine de la systématisation du processus d'exode démographique des jeunes hors des « régions-ressources ». Elle met en cause des décisions de nature politique maintenues jusqu'à maintenant au point où les prévisions d'il y a 30 ans, se trouvent aujourd'hui très largement dépassées. En effet si l'on s'en tient au texte cité, on prévoyait en 1970 qu'en 1990 la consommation serait constituée pour près des 2/3 par des services privés ou publics alors que la majeure partie, plus de 50 % de la main-d'œuvre, travaillerait dans le secteur des services.

Trente ans plus tard, en l'an 2000, on constate que le pourcentage de la main-d'œuvre, tant régionale que québécoise, engagée dans la production de services n'est pas de 50 %, n'est pas non plus de 66 % (les deux tiers) : elle totalise 80 % de la main-d'œuvre. On constate également que pour une production égale de biens matériels, le recours à une technologie de plus en plus performante, assortie d'une main-d'œuvre de moins en moins volumineuse, donne les meilleurs rendements sur l'investissement. Par contre on constate que le travail rémunéré n'a jamais cessé d'être une exigence de la survie des personnes et que, pour avoir accès à un travail rémunéré, les jeunes doivent émigrer vers les régions où les services publics et privés sont les plus concentrés. En résumé, on constate à l'échelle du Québec dans son ensemble, qu'il n'existe plus de rapport objectif entre le développement économique axé sur la production de biens matériels —extraction des matières premières et transformation— et les exigences de la survie des populations régionales, que cela plaise ou non aux promoteurs du développement économique.

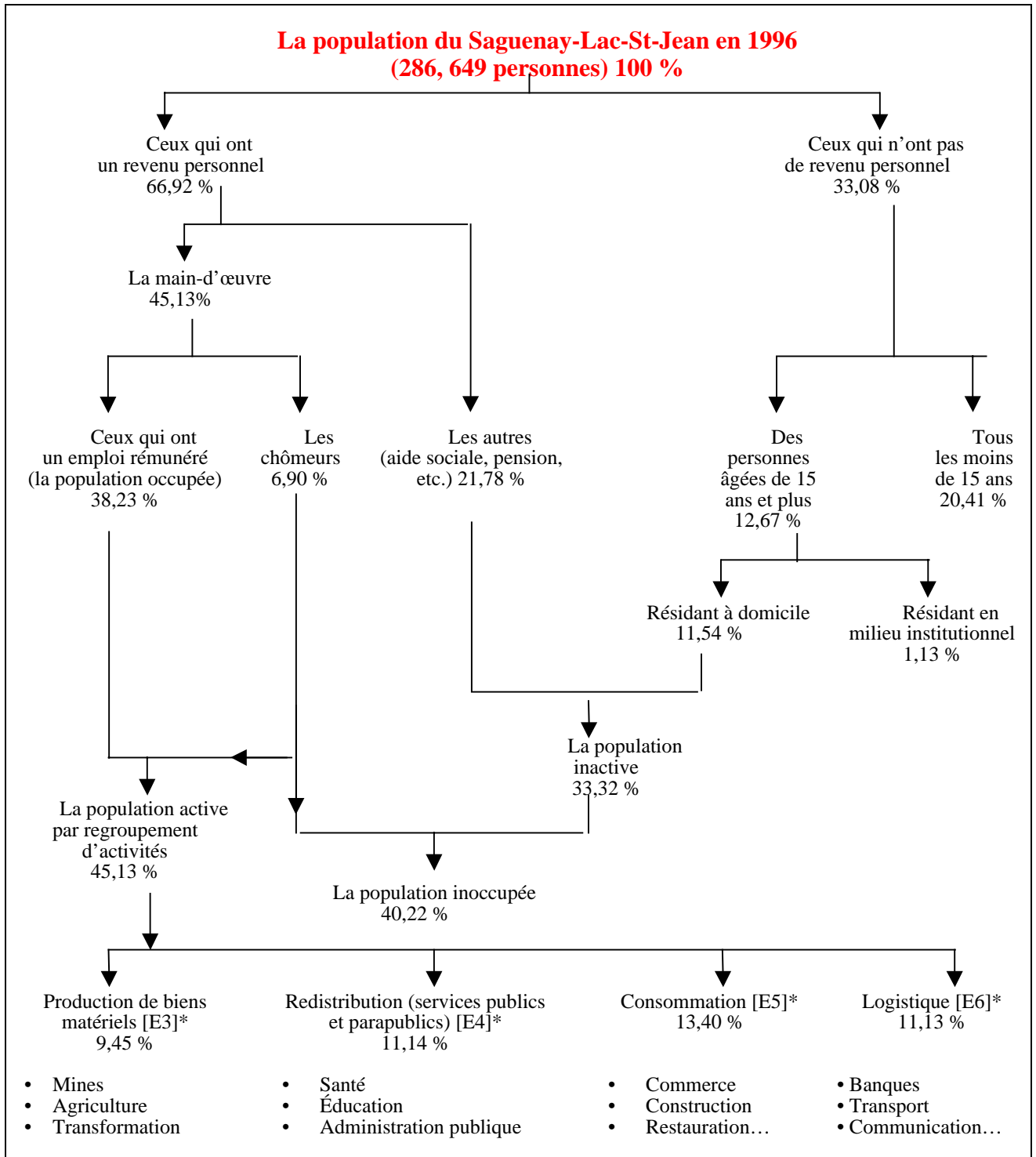
Sur la base de ces fondements, il est possible d'apporter un premier élément de réponse à la question posée initialement : de quoi donc vivent les personnes qui résident encore aujourd'hui au Saguenay-Lac-St-Jean?

- 38,23 % de la population vit du salaire reçu en échange d'un travail rémunéré dans une industrie quelconque qu'il s'agisse de services ou production de biens matériels. 6,90 % vivent de prestations d'assurance-chômage après la perte de leur emploi consécutive à un travail exercé pendant un certain temps dans l'une ou l'autre de ces industries.
- Ces deux pourcentages mesurent ensemble l'importance relative de la main-d'œuvre parmi la population qui totalise 286,649 individus. La main-d'œuvre représente donc 45,13 % de la population.
- Et 21,78 % de la population survit directement d'autres types de prestations que l'assurance-chômage dont, par exemple, de pensions de vieillesse, d'invalidité, de bien-être social, etc. En additionnant ce pourcentage à celui de la main-d'œuvre (45,13 %), on constate que seulement 66,92 % de la population régionale dispose directement d'un revenu personnel pour survivre. Puis, en additionnant ce pourcentage (21,78 %) à celui des chômeurs, on trouve que 28,68 % de la population vit de prestations.

Les autres, ceux qui ne disposent d'aucun revenu personnel, constituent 33,08 % de la population. Ce groupe comprend toutes les personnes âgées de moins de 15 ans (20,41 % de la population régionale) et un autre segment de la population âgée de 15 ans et plus totalisant 12,67 % de la population totale. Ce dernier groupe se subdivise lui-même en deux sous-groupes constitués de personnes vivant en institution (1,13 % de la population) et de personnes résidant à domicile ou en pension comme par exemple les conjoints au foyer, les étudiants âgés de plus de 15 ans, etc. : ceux-ci totalisent 11,54 % de la population régionale. Mises à part celles qui vivent en institution, ensemble ces personnes survivent grâce au partage des revenus du travail ou des prestations dont bénéficient ceux qui ont un revenu personnel.

Le diagramme 1 reproduit les subdivisions qui caractérisent la population du Saguenay-Lac-St-Jean sous ces divers aspects. On remarquera en bas et à gauche du diagramme l'importance relative que représente, parmi la population totale, la main-d'œuvre engagée dans la production de biens matériels (9,45 % de la population), telle que rapportée au tableau 1.

Diagramme 1



Le diagramme met en évidence un mythe encore plus important que le précédent. Non seulement les activités économiques dédiées à la production de biens matériels ne contribuent plus que marginalement à la survie matérielle de la population, mais encore le travail lui-même, quel que soit le type d'industrie, contribue de façon beaucoup moins importante que ce qu'on laisse entendre, à assurer la survie matérielle de l'ensemble des individus constituant la population du Saguenay-Lac-St-Jean.

- Le travail assure directement la survie de seulement 38,23 % de la population régionale.
- Les prestations de toutes sortes (incluant l'institutionnalisation) contribuent à la survie de 29,81 %.
- Le partage du revenu et la solidarité avec les proches (famille, parents, amis, etc.) y contribuent pour 31,95 % de la population.

Telles sont les trois composantes actuelles de la survie matérielle des personnes qui vivent au Saguenay-Lac-St-Jean. Enfin parmi les mythes les plus courants, le plus nocif d'entre tous consiste à croire et à laisser croire que notre région est à l'instar de n'importe quel pays, une région autonome, qui pourrait se développer et prospérer en parfaite autarcie comme autrefois, indépendamment du reste du monde, en particulier grâce à sa production de biens matériels.

Dans les faits et contrairement à la croyance populaire, notre région dépend politiquement à 96 % de décisions prises par des représentants résidant à l'extérieur de la région et économiquement, des capitaux provenant de l'extérieur de la région, soit 100 % des capitaux en circulation au Saguenay-Lac-St-Jean. En effet comme la région n'imprime pas de monnaie, il est donc nécessaire que toute transaction financière contribuant à la survie de quelqu'individu que ce soit — achat de nourriture, de vêtements, de propriétés, etc. — soit réalisée avec des dollars provenant en totalité de l'extérieur de la région. Dans cette perspective, il faut s'interroger sur l'importance des facteurs qui contribuent à l'importation de dollars dans notre région et qui distinguent fondamentalement le développement régional de celui des pays.

En 1996, 4,01 % de la population du Québec —286,649 personnes— habitaient au Saguenay-Lac-St-Jean. De ce nombre, 33,1 % ne disposaient d'aucun revenu leur permettant d'avoir un accès immédiat aux biens de première nécessité et aux autres, puisqu'elles ne disposaient d'aucune source de revenu personnel. En fait, ce pourcentage lui-même constitué à 65 % de tous les résidents de la région âgés de moins de 15 ans et à 35 % de personnes âgées de 15 ans et plus, réfère à des personnes qui seraient déjà mortes de faim et de froid si ceux qui disposent d'un revenu —66,9 % de la population— ne l'avaient partagé avec elles d'une façon ou d'une autre. Le tableau 1 présenté précédemment permet de comparer notre situation à celle du Québec sous ces divers aspects.

Par ailleurs, le revenu moyen de ceux qui disposaient d'un revenu (191 800 personnes), s'élevait à 21 971 \$ —comparativement à 23 198 \$ pour l'ensemble du Québec. On peut donc déduire que le volume total des actifs disponibles en 1996 pour

assurer la vie et la survie de la population du Saguenay–Lac-St-Jean s'élevait à 4214 millions de dollars ¹. Or cette somme provenait de trois sources différentes : 7,3 % (*autres revenus*) étaient constitués vraisemblablement de revenus d'origine privée, soit de revenus d'investissement, d'intérêt, de spéculation, de pensions versées à même des fonds de retraite privés (les REER), etc., 18,8 % étaient constitués de *transferts gouvernementaux* directs aux individus sous forme d'assurance-chômage, d'aide sociale et de pensions de vieillesse, etc., et enfin 73,9 % seulement correspondaient à un *salairé ou à des honoraires* reçus en échange d'un travail rémunéré.

Sachant que le revenu moyen d'emploi au Saguenay–Lac-St-Jean totalisait 23 873 \$ par travailleur — comparativement à 25 123\$ pour l'ensemble du Québec — on peut donc exprimer en « *équivalent d'emplois* » plutôt qu'en valeurs financières, l'ensemble des actifs disponibles pour assurer la survie et la vie de la population. Traduits en équivalent d'emplois, ces actifs étaient constitués de l'ensemble de la main-d'œuvre — 129 370 travailleurs et chômeurs — puis de revenus d'investissements et de placement, etc. totalisant l'*équivalent* de 12 833 emplois et enfin de revenus de transferts gouvernementaux totalisant l'*équivalent* de 33 116 emplois, pour un volume total d'*opérations* équivalant à 175 319 emplois, constitués à 73,9 % d'emplois réels et rémunérés, à 26,1 % d'autres types d'opérations dont 18,8 % de transferts gouvernementaux et 7,3 % d'autres sources.

On peut également déduire des données disponibles du recensement de 1996, que parmi les personnes disposant d'un revenu, 42,9 % tiraient leur revenu d'une autre source que d'un travail rémunéré ². En conséquence 61,8 % de la population du Saguenay–Lac-St-Jean était constituée de personnes n'ayant pas d'emploi et dont la subsistance était assurée par une forme quelconque de partage du fruit du travail d'un tiers; soit directement de parents, d'amis ou d'une forme de charité quelconque, soit indirectement par l'intermédiaire de l'État, dans le contexte où les transferts gouvernementaux sont constitués, à l'origine, de taxes et d'impôts perçus sur le fruit du travail principalement ³.

¹ 191 800 x 21 971 = 4 214 millions \$.

² Correspondant à ceux qui ont un revenu, moins la population occupée, dont le revenu correspond nécessairement à un salairé ou à des honoraires.

³ On dit principalement car cette description exclut les taxes et les impôts perçus par l'État sur les gains de capitaux - s'il y a lieu.

Tableau 2

Répartition comparative des actifs financiers du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec, selon la source				
	L'emploi	Les transferts gouvernementaux	Les autres sources	Total
[1] Le SLSJ en millions \$	3 114 \$	791 \$	306 \$	4 214 \$
En pourcentage	73,9 %	18,8 %	7,3 %	100,0 %
[2] Le Québec en millions \$	88 784 \$	19 384 \$	11 486 \$	119 655 \$
En pourcentage	74,2 %	16,2 %	9,6 %	100 %
[3] SLSJ : en % du Québec [1] / [2] x 100	3,5 %	4,1 %	2,6 %	3,5 %

En substance, comme l'illustre le tableau 2, le Saguenay–Lac-St-Jean regroupe 4,01 % de la population du Québec, cumulait, en 1996, 3,52 % des actifs disponibles au Québec pour assurer la survie et la vie de sa population; un écart déficitaire de 12 % entre le volume de ressources disponibles et les effectifs démographiques régionaux.

Par ailleurs, au tableau 3, la conversion des transferts gouvernementaux et des revenus de placement en «équivalent d'emploi» permet de distinguer et d'évaluer l'importance relative de six grands ensembles d'opérations (E1 à E6 par lesquels sont réalisés à la fois l'accès de la population au capitaux et aux devises, de même que la circulation de ces capitaux à l'intérieur de la région.

Tableau 3

Contribution relative des regroupements d'activités et d'opérations permettant d'assurer la vie et la survie de la population				
Les regroupements	Les activités économiques exprimées en % de la population active		Les opérations exprimées en équivalent d'emploi	
	Au SLSJ	Au Québec	Au SLSJ	Au Québec
[E 1] Les transferts gouvernementaux	—	—	18,9 %	16,2 %
[E 2] Les revenus de placement, etc.	—	—	7,3 %	9,6 %
[E 3] Les activités de production de biens matériels	20,9 %	20,0 %	15,4 %	14,9 %
[E 4] Les activités de répartition gouvernementale	24,7 %	22,6 %	18,2 %	16,8 %
[E 5] Les activités dédiées à la consommation	29,7 %	29,3 %	21,9 %	21,7 %
[E 6] Les activités dédiées à la logistique	24,7 %	28,1 %	18,2 %	20,9 %
Total :	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre d'unités	129 370	3 536,205	175 319	4 764,993

Ainsi, la vie et la survie de la population reposent entièrement sur ces six grandes opérations économiques et financières : dans ce contexte, les *transferts* gouvernementaux (E1) provenant en totalité de l'extérieur du Saguenay–Lac-St-Jean constituent une première source d'entrée de capitaux dans la région. Puis les revenus de *placement*, etc. (E2) constituent une seconde source qui concourt à l'entrée de devises, dans la mesure où ces placements ont été réalisés à l'extérieur de la région *par des résidents de la région*. Enfin, il y a l'activité économique proprement dite, soit le travail rémunéré comprenant quatre ensembles d'opérations distinctes, dont deux concourent davantage à l'accès aux capitaux et devises (E3 et E4), et deux autres à la circulation interne des capitaux (E5 et E6).

Le travail rémunéré comme source de revenu pour la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Tous conviendront sans difficulté des vérités élémentaires suivantes : à l'évidence, très peu de biens matériels produits dans notre région sont immédiatement consommables : ni l'électricité, ni le bois, ni le niobium, ni l'aluminium ne se mangent; les maisons ne poussent pas toutes faites dans les forêts, etc. En fait, les seuls secteurs industriels qui peuvent s'enorgueillir de produire des biens immédiatement consommables à partir des ressources naturelles et de surcroît, des biens dont dépendent la vie et la survie des personnes, sont l'agriculture, la pêche, le piégeage, et à la rigueur, la production de bois de chauffage. Or, ces secteurs industriels pris ensemble regroupent à peine 2,4 % de la main-d'œuvre du Saguenay-Lac-St-Jean. Compte tenu de ces évidences il faut donc convenir que la quasi-totalité des biens et services, de nécessité ou d'utilité courante pour les 286 649 Saguenéens et Jeannois, sont achetés grâce aux revenus des 191 800 personnes de la région qui disposent de tels revenus. Par ailleurs, dans la perspective où il nous faut acheter la quasi-totalité des biens et services nécessaires à notre existence, il relève aussi de l'évidence qu'aucun dollar, qu'aucune pièce de monnaie ayant servi à opérer quelle que transaction que ce soit, n'émane de notre région. Comme la région n'imprime pas sa monnaie, il est donc nécessaire que tous les capitaux dont nous disposons pour effectuer nos achats, proviennent de l'extérieur : d'Ottawa directement, ou indirectement en passant par Québec, ou par ailleurs.

Dans ce contexte on doit donc s'interroger sur la nature et l'importance des autres mécanismes et opérations qui, en plus des transferts (E1) et des revenus de placement (E2), amènent des capitaux dans notre région. À ce sujet, on a vu que 73,9 % de nos actifs financiers étaient constitués de revenus d'emploi. Dans cette perspective une troisième source d'entrée de capitaux dans la région (E3) est constituée des salaires versés à des travailleurs du Saguenay-Lac-St-Jean, et prélevés sur le prix de vente des biens matériels *produits dans notre région et vendus à l'extérieur de la région*. Essentiellement cette entrée de capitaux est produite par des travailleurs œuvrant dans *l'ensemble des activités économiques qui ont pour objet d'exploiter les richesses minérales, végétales et animales, de même que les diverses sources d'énergie exportables, et qui ont aussi pour objet de transformer des matières premières en produits manufacturés*, destinés essentiellement à l'exportation à l'extérieur de la région.

À ce sujet, cinq divisions industrielles —présentées au tableau 1— exploitent des richesses naturelles ou fabriquent des biens matériels correspondant à cette description : l'agriculture (A) ¹, la pêche et le piégeage (B), la forêt (C), les mines (D), et enfin l'industrie manufacturière (E).

Or, dans l'opinion publique la contribution relative de ces cinq divisions industrielles à la vie et à la survie de la population, apparaît assez largement surestimée. Quiconque interroge au hasard les gens sur ce sujet constatera que beaucoup de

¹ Les lettres accompagnant chaque division industrielle correspondent à la nomenclature adoptée par Statistique Canada au recensement de 1996.

personnes estiment entre 45 % et 65 % le pourcentage de la main-d'œuvre du Saguenay–Lac-St-Jean œuvrant dans des activités appartenant à l'une ou l'autre de ces cinq divisions industrielles. Dans les faits, celles-ci ne regroupent que 20,9 % de la population active. Par conséquent, il apparaît clair que la très grande majorité de nos actifs financiers utiles à la vie et à la survie ne peuvent provenir directement de l'exportation de matières premières et de produits manufacturés.

Une des raisons principales de cette surestimation populaire tiendrait probablement au fait que plusieurs confondent les profits considérables découlant de la production des entreprises concernées, avec les salaires que celles-ci versent à leurs employés.

Or, il faut rappeler que ces profits sont empochés par les actionnaires des entreprises et que ceux-ci ne rapportent à la région que dans la mesure où ces mêmes actionnaires résident dans la région, ou réinvestissent leurs profits dans des activités *créatrices d'emploi dans la région!*

Dans les faits, cet ensemble (E3) qui regroupe les activités industrielles dédiées à la production de biens matériels, ne représente que 20,9 % de la population active de la région, et ne compte que pour 15,4 % de l'ensemble des *opérations* destinées à procurer un revenu aux 191 800 personnes qui disposent d'un revenu pour assurer leur propre subsistance et celle de leurs dépendants.

Enfin une quatrième et dernière source d'entrée de capitaux (E4) est constituée des salaires et honoraires versés à des travailleurs œuvrant dans des industries dont les activités sont produites dans le cadre de la réalisation des missions de l'État, et qui sont financées par Québec et Ottawa à même les budgets de l'État. Dans ce cas il s'agit essentiellement des activités de l'administration gouvernementale (N) —incluant la Base Militaire de Bagotville, le Centre de Traitement de Données Fiscales de Jonquière, de même que les autres fonctions assumées par les employés des gouvernements fédéral et provincial, œuvrant dans la région, etc.— et de celles des réseaux de services publics et parapublics, notamment de l'Éducation (O) et de la Santé et des services sociaux (P) ¹.

Ces trois divisions industrielles (N, O et P) réunies sous la rubrique « répartition », regroupent ensemble 24,7 % de la main-d'œuvre du Saguenay–Lac-St-Jean et représentent 18,2 % des opérations permettant d'assurer un revenu à ceux qui en disposent.

¹ À ce sujet, il faut se méfier ici d'une certaine manière de présenter la réalité, véhiculée par le discours de certains tenants des sciences économique et administrative. Par exemple, pour plusieurs économistes, « *la santé ne crée pas d'emploi* ». Pris au pied de la lettre cela impliquerait que les emplois en santé n'auraient jamais été créés, et que par conséquent ce ne sont pas de vrais emplois. Comme si toutes les activités qui ne viennent pas de la libre entreprise et de l'initiative personnelle n'étaient pas créateur d'emploi; excluant par le fait même tous les processus de création d'emploi générés par les *initiatives collectives*.

Dans le contexte imposé par ce discours, l'État n'est pas créateur d'emploi, bien qu'il soit le principal employeur du pays. Allez donc comprendre! Plus étrange encore le fait que nombreux sont ceux qui soutiennent de tels discours occupent eux-mêmes un emploi dans le système d'enseignement public et parapublic; impliquant par-là et d'après leur propre discours, que l'emploi qu'ils occupent eux-mêmes n'aurait jamais été créé! Poussée à la limite, une belle interprétation de la réalité conduit tout droit à nier l'utilité et la pertinence de la société toute entière!

Capitaux d'origine externe et circulation interne

En résumé, quatre grands regroupements d'opérations d'origine privée et publique assurent à la région du Saguenay–Lac-St-Jean l'accès aux capitaux d'origine externe essentiellement. Ceux-ci se distinguent d'autres activités industrielles, dont une des principales fonctions consiste à assurer la circulation interne des capitaux auxquels la région a accès.

Tableau 4

Contribution approximative des opérations des secteurs privé et public à l'accès du Saguenay-Lac-St-Jean aux capitaux extérieurs.			
	Le Secteur privé	Le secteur public	Total
Des transaction monétaires brutes	[E 2] Les placements, etc. 7,3 %	[E 1] Les transferts gouvernementaux 18,9 %	26,2 %
Des activités économiques	[E 3] Les activités de production de biens matériels 15,4 %	[E 4] Les activités de répartition (santé, éducation...) 18,2 %	33,6 %
Total	22,7 %	37,1 %	59,8 %

Quelques nuances, réserves et mises en garde

Sur la base des données disponibles au recensement de 1996, le tableau 4 illustre l'importance relative des opérations pertinentes relevant des secteurs privés et publics, comme sources d'accès aux capitaux extérieurs; environ 60 % relèvent du secteur public, et 40% du secteur privé. Il faut néanmoins s'abstenir d'interpréter ces pourcentages comme des contributions réelles et absolues des deux ensembles d'opérations. En l'absence de comptes publics ventilés à l'échelle des régions, la contribution exacte de chacun ne peut être calculée de façon précise; on doit donc, dans les circonstances, interpréter ces données en termes généraux, comme des ordres de grandeur et des valeurs approximatives.

En effet, certaines opérations sont comptabilisées dans les pourcentages rapportés dans ce tableau, alors qu'elles ne contribuent d'aucune manière à l'accès de la population à des capitaux extérieurs. En effet, il est impossible de les distinguer de celles qui contribuent réellement à cette fonction vitale pour la région, et sans laquelle nul ne pourrait se procurer, en les achetant, les biens et services qui lui sont nécessaires pour seulement survivre. Parmi les opérations qui ne devraient pas être comptabilisées au tableau 4, on retrouve par exemple :

- les placements et investissements effectués dans la région par des résidents de la région;
- les emplois créés par la production de biens matériels dans la région et qui sont écoulés sur le marché régional;
- les emplois en éducation qui sont financés par les taxes scolaires perçues localement, et par les frais de scolarité réclamés aux parents et aux étudiants qui fréquentent des institutions privées et d'autres institutions d'enseignement;
- les emplois créés grâce aux impôts perçus par les municipalités auprès des contribuables locaux;
- etc.

En contrepartie, les emplois générés grâce à des subventions accordées par l'État dans d'autres secteurs d'activités comme par exemple, dans l'industrie des communications, des transports, de la voirie, etc. devraient, en principe, s'ajouter à l'ensemble E4 ; mais il est impossible d'en évaluer l'importance relative dans le contexte des données disponibles.

La circulation interne des capitaux régionaux

Selon la nomenclature établie, deux regroupements d'activités (E5 et E6) contribuent principalement à la circulation des capitaux dans la région. Du premier (E5) relève la grande majorité des activités qui assurent à chaque citoyen la possibilité de consommer les biens matériels nécessaires à sa survie. *Ce regroupement est à cet égard le plus important de tous* : alors que tous les autres n'existent que pour lui. Il mesure en fait la finalité par rapport à laquelle toutes les autres activités et opérations sont des moyens. En effet, pourquoi travaillons-nous, si ce n'est, prioritairement, dans le but d'acquérir les revenus par lesquels nous pouvons « assurer » notre survie, notre bien-être et celui de nos dépendants? Le second regroupement (E6) assure la « logistique » pour l'ensemble des secteurs d'activités. Il appert à cet égard qu'aucune activité relevant de ces deux derniers regroupements, E5 et E6, ne pourrait exister sans l'apport des quatre précédents, soit les *placements*, etc. (E1), les *transferts* (E2), la *production* des biens matériels (E3) et la *répartition* des ressources publiques (E4), ceux qui assurent ensemble l'entrée des devises dans la région.

Dans ce contexte, à la question initiale qui fut posée au début de ce document sur la pertinence du rôle de l'État à la survie de notre région, la « réponse » approximative à cette question est apportée au tableau 4. En effet la contribution de l'État représente environ 60 % —un ordre de grandeur— des opérations permettant l'accès de notre région à des capitaux, alors qu'à l'évidence *ceux-ci ne peuvent circuler à l'intérieur de la région s'ils n'y sont pas d'abord entrés*. Clairement, l'existence des activités dédiées à la consommation et à la logistique dépendent elles-mêmes du rôle de l'État, environ dans les mêmes proportions.

Nous avons regroupé parmi les opérations dédiées à la consommation (E5) les activités relevant des divisions industrielles suivantes : les industries de la construction (F), les industries du commerce de gros (I) et de détail (J), les industries des services immobiliers et des agences d'assurance (L) et enfin les industries de l'hébergement et de la restauration (Q). Les activités regroupées sous cette rubrique représentent 21,9 % des opérations et 29,7 % de l'activité économique de notre région : elles assurent la fourniture et la disponibilité sur le marché régional, des biens que nous pouvons nous procurer grâce aux revenus dont nous disposons; notamment la nourriture, le vêtement, l'habitat, la sécurité immobilière, l'automobile, les bijoux, etc.

Enfin, les opérations dédiées à la *logistique* (E6) ont la particularité de rendre opérationnelles toutes les fonctions décrites précédemment. Elles sont donc tout aussi vitales puisqu'elles assurent que toutes les fonctions (E1 à E5) puissent opérer de façon coordonnée, régulière et efficace. Ont été regroupées parmi les opérations dites de logistique, les activités relevant des divisions industrielles suivantes : les industries du transport et de l'entreposage (G), les industries des communications (H), les industries des intermédiaires financiers et des assurances — incluant les banques— (K), les industries des services aux entreprises (M), les autres industries de services (R) —incluant les pompes funèbres, les spectacles, etc.— et enfin les activités économiques ne relevant d'aucune division industrielle particulière, donc sans objet

(S/O). Les activités regroupées dans cet ensemble représentent 18,2 % des opérations, et 24,7 % des activités économiques de notre région.

Corollaires et implications

Conformément à une première croyance fréquemment véhiculée, l'avenir des « régions-ressources » comme la nôtre, serait irrémédiablement tributaire de l'exploitation des matières premières et de la promotion de l'industrie manufacturière. Cette conception était fondée au début du 20^e siècle alors que 75 % des canadiens français vivaient en quasi-autarcie, tirant l'essentiel de leur subsistance de « l'industrie agricole »¹. C'est une conception tout à fait étrangère à la réalité contemporaine. Aujourd'hui, le rôle de l'État est *prépondérant* pour orienter la destinée des collectivités régionales et, par voie de conséquence, celle des collectivités locales qui les constituent.

En fait, les décisions de l'État relatives aux fonctions de répartition et de transfert sont des décisions de vie ou de mort à l'endroit des collectivités, au sens où elles limitent, égalisent ou favorisent, selon le cas, l'accès aux capitaux nécessaires à la vie et à la survie des gens qui forment ces collectivités. Dans le contexte qui prévaut aujourd'hui, aucune région ne peut se développer et même exister en quasi-autarcie comme autrefois, indépendamment de l'intervention de l'État.

Objectifs financiers; objectifs sociaux

Une seconde croyance, souvent portée par les tenants de l'entreprise privée, voudrait qu'il n'existe pas de différence entre la poursuite d'objectifs sociaux et la poursuite d'objectifs financiers. Ainsi, il suffirait d'investir dans n'importe quelle entreprise d'extraction de matières premières ou productrice de biens manufacturés, à la condition que cette entreprise soit localisée dans la région, pour qu'automatiquement celle-ci en retire un profit important et même voit son avenir assuré. Or, rien n'est moins sûr que cette conception. Pour s'en rendre compte, il suffit de dresser la liste des préoccupations d'intérêt social qui n'appartiennent pas à l'ordre des préoccupations de ceux pour qui seuls le rendement sur l'investissement et le profit financier comptent.

Pour dresser cette liste, nous retiendrons comme référence, la conception qui transpire dans le discours de ceux qui prétendent que l'investissement dans les industries d'extraction de matières premières (A à D) et manufacturière (E), est suffisant pour assurer l'avenir de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

¹ Voir à ce sujet Gérald Fortin, *La fin d'un règne*, Éditions HMH, 1971, p. 173.

- Les préoccupations d'ordre social, contrairement aux préoccupations financières, incluent non seulement la production de biens matériels, mais aussi toutes les autres formes de production utiles au maintien et à la vie de la collectivité régionale. Les premières ne comptent que pour 20,9 % de notre main-d'œuvre contre 79,1 % pour les autres, qui regroupent des services en quasi-totalité.
- Les préoccupations d'ordre social englobent non seulement les opérations dédiées à la *production* de la richesse, mais aussi celles qui concernent la *consommation*, la *distribution* et la *répartition* de cette richesse. En ce sens le rôle de l'État assumé à travers sa politique économique, constitue une fonction vitale et indépendante de la production de biens matériels assumée essentiellement par le secteur privé. Ces distinctions fondent d'ailleurs les critères qui établissent la différence entre une société constituée d'esclaves —dont les activités sont entièrement consacrées à l'enrichissement des actionnaires des compagnies régionales et étrangères implantées sur notre territoire— et une société constituée d'hommes et de femmes libres, de citoyens.
- Les gains financiers qui ne sont pas réinvestis dans les communautés pour aider leurs commettants à survivre, à vivre et à prospérer, n'ont pas d'impact social; qu'ils aient été réalisés ou non grâce à la mise en œuvre des dernières technologies de pointe afin d'en rehausser le rendement financier. Et si de surcroît ces gains ont été réalisés en substituant au travail la technologie comme facteur de production, alors dans ce cas, on doit interpréter le rendement financier comme inversement proportionnel au rendement social, et l'intérêt des actionnaires comme contraire à celui des populations et des citoyens.
- Enfin dans le contexte où ces deux ordres d'intérêt — financier et social— peuvent être antagonistes, il est possible que la recherche immodérée et anarchique de l'un, puisse se solder par la destruction de l'autre, et vice versa. Dans ce contexte, s'il est évident pour tous qu'une société ne peut survivre sans économie, en revanche une économie ne peut davantage survivre sans la société sur laquelle elle est appuyée. En ce sens la désintégration des régions du Québec actuellement en cours, se soldera inévitablement par la fin des économies régionales, et par voie de conséquence, par la faillite de très nombreux intérêts financiers, si rien n'est fait pour contrer ce processus.

Enfin, selon une troisième croyance populaire, les fonctions sociales assumées en regard de la production des biens et services ne seraient qu'additives plutôt que complémentaires. Par exemple, on pourrait selon cette conception sacrifier telle fonction pour rehausser telle autre, sans que cela ne compromette la viabilité de l'ensemble. Contrairement à cette croyance, dans les faits, ces fonctions interagissent au sein d'un *système complexe* où l'existence de chacune dépend de la viabilité des autres. Sur la base des descriptions qui précèdent, la figure 1 met en relief la nature des interactions existant entre les fonctions appartenant à ce système complexe. Ainsi l'accès des populations aux capitaux financiers est vital pour toutes les industries dédiées à la consommation alors qu'à l'inverse, les fonctions dédiées à la consommation sont vitales pour toutes les activités grâce auxquelles la région peut accéder aux capitaux financiers. En effet, et sans qu'il n'y paraisse à première vue, les

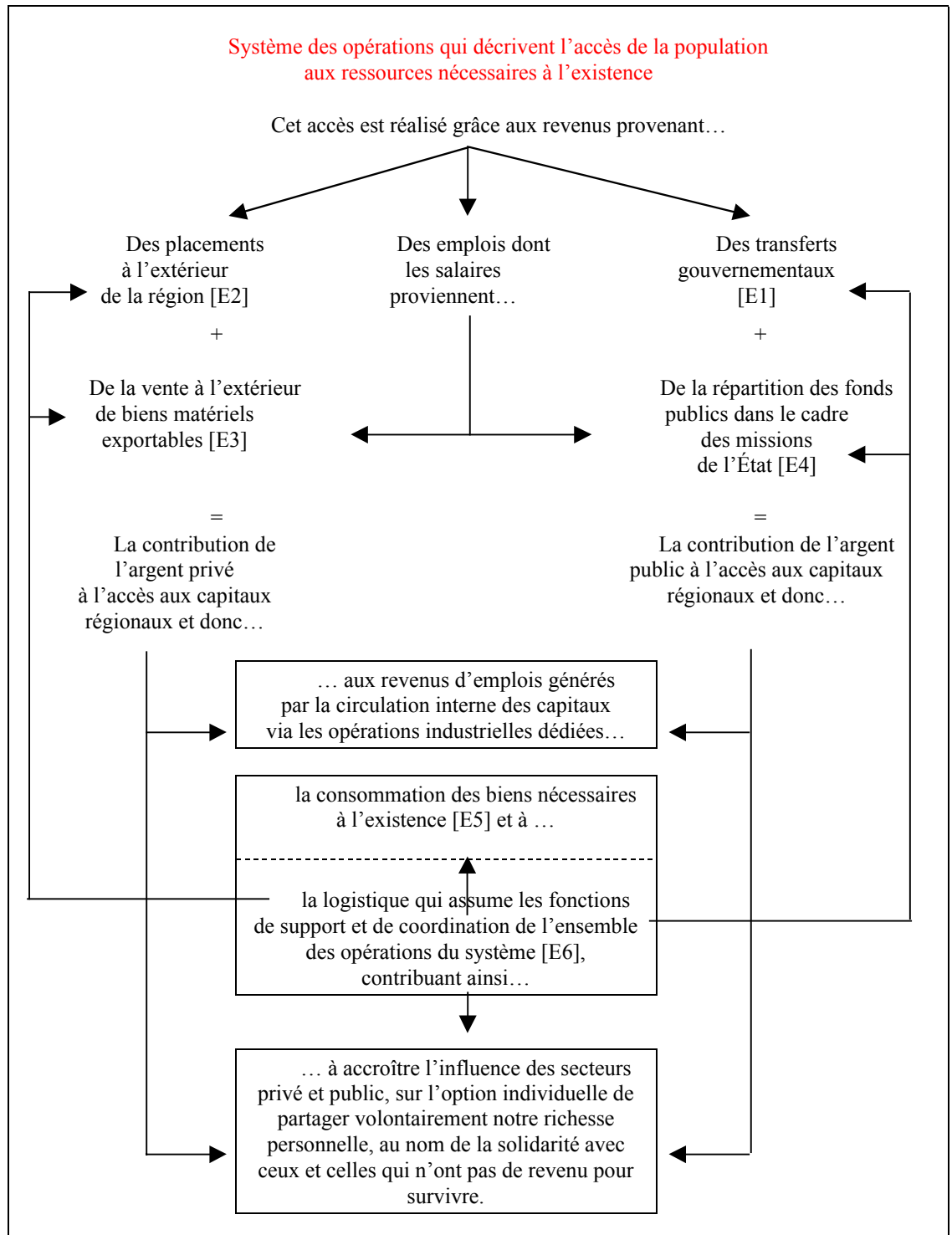
transferts gouvernementaux de même que les activités de répartition, assurent l'existence de très nombreux commerces et industries de toutes sortes, sans lesquels les travailleurs d'Alcan, d'Abitibi Price, etc. devraient faire leurs emplettes à La Tuque, à Chibougamau, à Québec ou à Tadoussac.

En synthèse et contrairement à un certain discours qui circule en ce sens, les transferts et les services gouvernementaux remplissent des fonctions vitales pour notre région. Ils ne constituent pas seulement des accessoires cosmétiques tout juste bons pour enjoliver la qualité de vie des citoyens du Saguenay-Lac-St-Jean. Sans les fonctions de transferts et de redistribution de la richesse collective, la communauté actuellement établie au Saguenay-Lac-St-Jean cesserait tout simplement d'exister.

Tour d'horizon de nos actifs politiques

Les paragraphes précédents ont mis en évidence le caractère indispensable de la fonction assumée par l'État pour la vie et la survie de la population de notre région. Cette fonction est déterminante pour l'accès de la population aux capitaux par lesquels nous pouvons nous procurer les biens et services nécessaires à notre existence. À une échelle plus large, cette fonction est aussi essentielle à d'autres fonctions d'emploi, dont le maintien est lui-même fondé sur la circulation interne de ces capitaux dans la région; des emplois qui relèvent du secteur privé essentiellement. Ainsi, dans le contexte où le rôle de l'État est à ce point vital, il relève de l'évidence que nous nous interrogeons de la même manière, sur la nature des *règles du jeu* qui orientent les décisions de celui-ci; des décisions dont les impacts à moyen et long terme, peuvent se solder soit par la survie et l'épanouissement de notre collectivité, soit au contraire par son dépérissement et son anéantissement pur et simple.

Figure 1



À qui appartient le Saguenay-Lac-St-Jean ?

Un premier ordre de faits susceptibles d'éclaircir le sujet peut être mis en évidence par la réponse à la question : *À qui le Saguenay-Lac-St-Jean appartient-il ?* Qui est le véritable propriétaire du territoire délimité par les frontières de « notre » région, incluant les portions que nous occupons physiquement —*l'ækoumène*— et celles que nous n'occupons pas? S'agit-il de l'État fédéral, de l'État provincial, des compagnies qui exploitent les ressources prélevées sur le territoire, ou au contraire, la région est-elle la propriété des Saguenéens et des Jeannois qui l'occupent? Qui a le droit de disposer à sa guise des ressources naturelles et de la population de la région? Et, s'il y a lieu, en vertu de quelle loi, de quel décret ou de quel contrat de propriété?

Les faits suivants permettent de circonscrire une première partie de la réponse à ces questions :

- 1- La Constitution canadienne de 1982 a préséance sur toutes les autres lois du pays, incluant les lois adoptées par les parlements provinciaux.
- 2- En vertu de l'article 50 de la Loi constitutionnelle de 1982, *chaque province a compétence exclusive pour légiférer* sur les ressources naturelles de son territoire soit : les ressources naturelles non renouvelables, le bois et la production énergétique. Ce pouvoir s'étend à la prospection, à l'exploitation, à la consommation, à la gestion, à l'exportation de ces ressources naturelles, et à leur taxation.
- 3- Concernant les populations, l'article 35 *confirme* les droits ancestraux des peuples autochtones *issus d'accords sur les revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis*. À ce sujet on ne retrouve dans la Loi constitutionnelle, aucune disposition équivalente à celles dont jouissent les peuples autochtones, et portant sur l'acquisition et la possession de territoires par les autres canadiens qui ne sont pas d'origine autochtone; des dispositions qui s'appliqueraient, dans ce cas, à la quasi-totalité du territoire occupé par les Saguenéens et les Jeannois.
- 4- Il n'existe pas, comme dans le cas des États américains, ou dans le cas des provinces canadiennes, ou encore dans le cas des peuples autochtones du Canada, de disposition constitutionnelle particulière reconnaissant aux *régions du Québec* un quelconque statut politique, et par lequel on reconnaîtrait l'existence de quelque droit collectif à la population qui occupe notre région.
- 5- Enfin en vertu de l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982, le Parlement et le gouvernement fédéral s'obligent eux-mêmes à *promouvoir l'égalité des chances de tous les canadiens dans la recherche de leur bien-être*; par le biais d'une péréquation, favorisant le *développement économique* et en fournissant à tous les canadiens les *services essentiels à un niveau de qualité acceptable*. Par contre l'application de cette disposition par les provinces dans les champs de juridiction qui relèvent de leurs compétences, sont laissées à l'initiative des législatures provinciales. Ainsi le Québec— qui n'a pas endossé l'acte constitutionnel de 1982 —pourrait prétendre qu'il n'est pas tenu par quel

qu'engagement constitutionnel que ce soit de souscrire à l'effort de réaliser l'égalité des chances de tous les québécois, quelle que soit la région où ils habitent, en adoptant des politiques équitables dans la répartition des fonds publics relevant de ses propres champs de juridiction; notamment en santé, en services sociaux et en éducation et dans les services gouvernementaux en général.¹

En résumé, il appert, sur la base de ces quelques indications, que le Saguenay-Lac-St-Jean appartient en entier au gouvernement du Québec et que celui-ci a plein droit de disposer de ses richesses naturelles et de sa population selon son bon plaisir. Rien ne l'oblige de quelque manière que ce soit vis-à-vis notre collectivité, considérée comme entité politique indépendante des individus qui occupent son territoire.

Dans ce contexte politique et constitutionnel, rien ne s'oppose politiquement à ce que notre région soit fermée, dans l'éventualité où des décisions parlementaires seraient prises en ce sens : il suffit simplement d'ordonner au gouvernement de fermer doucement la vanne qui donne accès aux capitaux nécessaires à la vie et à la survie de la population. Il suffit pour ce faire d'établir les critères d'allocation ou les critères de performance allant en ce sens.

Qui possède l'État du Québec ?

Sachant maintenant que le Saguenay-Lac-St-Jean est la propriété de l'État du Québec, il apparaît donc utile dans une deuxième étape, de nous interroger sur la question qui suit naturellement : *Qui donc possède l'État du Québec ?* Que représentons-nous ? Qui d'autre que nous peut infléchir les décisions parlementaires et gouvernementales mettant en cause notre propre avenir ? Comment se comparent nos poids démographiques et politiques à ceux des autres, pour appuyer nos prétentions sur le territoire que nous occupons ?

Les gens dont les racines sont bien incrustées au «pays» du Saguenay-Lac-St-Jean —comme cela se passe d'ailleurs dans les autres régions du Québec— se caractérisent par un très fort sentiment d'identité et d'appartenance à la région. Un sentiment enraciné dans une histoire commune et véhiculée par des expressions et des symboles forts comme par exemple les « bleuets », le « Royaume » etc. Poussé à sa limite, ce sentiment d'identité peut suggérer à plusieurs que le monde se divise en deux, *nous et les autres*² ; que nous jouissons de droits collectifs inaliénables que tous les autres sont tenus de respecter et de faire respecter; que rien, par conséquent, ne peut mettre en péril notre avenir collectif de l'extérieur, à part une guerre ou une catastrophe naturelle toujours possible mais peu probable. Dans les faits, le sentiment de sécurité qui prend racine dans ces impressions est loin d'être fondé. Avec à peine 286.5 mille

¹ À ce sujet et à titre indicatif, aux États-Unis, la section 2 de l'article 1 de la Constitution américaine de 1776 - rédigée voilà plus de 225 ans - stipule que les taxes prélevées par le gouvernement fédéral américain, doivent être réparties entre les États de l'Union, proportionnellement à leur population respective. Voir *Les Institutions Américaines, Les Services Américains* d'Information, Paris, 1959, p. 30.

² À titre d'exemple, les initiales du pays situé immédiatement au sud du Québec trahissent de façon particulièrement explicite ce réflexe commun à tous les peuples de se distinguer des autres : U.S., nous, par opposition à tous les autres!

habitants, nous représentons *un vingt cinquièmes* de la population du Québec avec la même proportion de représentants siégeant à l'Assemblée nationale. À une échelle plus vaste, nous représentons *un centième* de la population canadienne et seulement un vingt-cinq millièmes de la population mondiale. C'est le poids dont nous disposons pour protéger nos intérêts collectifs et faire valoir nos prétentions sur un territoire qui appartient tout entier au gouvernement du Québec.

En contrepartie, la population du grand Montréal, résidant dans les cinq régions de la Montérégie, de Montréal-Centre, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, occupent ensemble 3,4 % du territoire du Québec et regroupe 58 % de la population du Québec et 53 % des 125 sièges à l'Assemblée nationale. Et ce, comparativement aux 7,7 % du territoire québécois occupés par la population du Saguenay-Lac-St-Jean qui représente 4 % de la population québécoise.

De façon explicite, cela signifie que dans le contexte où depuis des décennies les dirigeants du grand Montréal confondent les intérêts supérieurs et vitaux du Québec dans son entier¹, avec les intérêts de leur propre région, alors rien ne s'oppose désormais à ce que, dans le contexte actuel et compte tenu des règles du jeu existantes, des décisions dont l'application à long terme se solde inévitablement par la désintégration et la fermeture des autres régions, ne soient maintenues jusqu'à échéance. Incluant la nôtre, les autres régions satellites du grand Montréal sont : la Gaspésie, la Côte-Nord, le Bas-St-Laurent, l'Abitibi, Québec, la Beauce, la Mauricie-Bois-Franc, l'Estrie, à l'exception de l'Outaouais sous «protectorat» fédéral. En effet les décisions étant votées par l'Assemblée nationale à la majorité simple, il appert ainsi que les décisions les plus favorables qu'on puisse espérer être prises en faveur des régions comme la nôtre, sont des décisions qui ne nuisent pas aux intérêts du grand Montréal; alors qu'à l'inverse, il importe peu que les décisions prises en faveur du grand Montréal nuisent ou non aux autres régions dont la nôtre. À cet égard nous ne disposons pas du poids politique suffisant pour nous y opposer. Par contre des décisions prises en faveur des régions comme la nôtre, et allant à *l'encontre des intérêts* du grand Montréal, se solderaient automatiquement par la perte du pouvoir par le parti politique formant la majorité en chambre, et par le remplacement du gouvernement par un autre; un gouvernement plus favorable à promouvoir les intérêts de la majorité au détriment de toutes les autres régions qui, même réunies, sont en minorité.

Ainsi on en déduit donc que si le Québec appartient en entier au gouvernement du Québec, par contre le gouvernement du Québec appartient lui-même et majoritairement aux représentants des citoyens regroupés dans les cinq régions du grand Montréal, tant démographiquement que politiquement.

De façon explicite cela signifie que la destinée de notre région et de la collectivité qui l'occupe, et dans la même mesure où cette destinée est orientée par la répartition des fonds publics entre les collectivités régionales, dépend du grand Montréal dans une proportion de 53 %, et de nous, dans une proportion de 4 %. Dans les faits notre région, à l'instar de la Gaspésie, de l'Abitibi et des autres, appartient aux dirigeants des citoyens regroupés dans le grand Montréal, et *elle ne nous appartient pas*; quelle

¹ Voir à ce sujet et entre autres, Higgins B., Martin F., Raynauld A., Les orientations du développement économique régional dans la Province de Québec, (Rapport HMR), 1970, pp. 145 et 152.

que soit la force de nos symboles et notre enracinement dans l'histoire régionale. On peut donc nous en évincer en toute légalité.

Mais si pour des raisons mettant en cause les rendements sur l'investissement, il faut sacrifier les emplois grâce auxquels nous vivons, il apparaît alors tout indiqué que les actions à mener pour inverser les tendances qui menacent notre destin, s'inscrivent dans une réforme en profondeur du rôle de l'État tel *qu'assumé actuellement*; une réforme visant à promouvoir l'égalité des chances entre tous les citoyens du Québec, quelle que soit la région où ils habitent. Après tout, en élisant mécaniquement des militants de telle ou telle faction politique, pour siéger en notre nom à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, n'est-ce pas nous qui rendons légitimes les décisions et l'adoption des règlements qui mettent en cause l'avenir même de cette région où la plupart d'entre nous sont nés, vivent et sont appelés à mourir, bien que la région ne nous appartienne ni juridiquement, ni autrement ?

Or cette manière de voir qui laisse à penser que tout peut se régler entre l'État et nous, demeure incomplète. En effet, dans le contexte de la mondialisation des marchés il existe une troisième force, diffuse et anonyme, avec laquelle nous devons compter. Une force dont l'influence s'exerce non pas sur les populations comme telles, mais sur l'État lui-même et sur les populations indirectement et par voie de conséquence. Dans ce contexte, l'État lui-même n'est pas libre de ses décisions car il est contraint de l'extérieur par des puissances dont l'influence s'exerce à une échelle transnationale, et devant lesquelles il doit se soumettre sous peine de sanctions. Dans un ouvrage récent, Viviane Forrester¹ élabore une description exacte de cette troisième force qui, en contraignant tous les États du monde à agir de telle ou telle manière, voue des collectivités entières à leur perte, et fait des citoyens de ces collectivités, les premiers artisans de leur propre déchéance.

« Nous ne vivons pas sous l'emprise fatale de la mondialisation, mais sous le joug d'un régime politique unique et planétaire, inavoué, l'ultralibéralisme, qui gère la mondialisation et l'exploite au détriment du grand nombre. Cette dictature sans dictateur n'aspire pas à prendre le pouvoir, mais à avoir tout pouvoir sur ceux qui le détiennent. ...Ce n'est pas l'économie qui a la mainmise sur le politique, c'est cette politique à vocation totalitaire qui détruit l'économie au profit de la spéculation. Au profit du seul profit, devenu incompatible avec l'emploi. Lui sont aussi sacrifiés les secteurs de la santé, de l'éducation, tous ceux liés à la civilisation. Ses propagandes vantent les fonds de pension, sources de licenciements, qui conduisent les salariés à sponsoriser leur propre chômage; elles chantent la disparition de ce chômage aux États-Unis, alors qu'il y est remplacé par la pauvreté. Nous pouvons résister à cette étrange dictature qui exclut un nombre toujours croissant d'entre nous, mais garde - c'est là le piège, et surtout notre chance - des formes démocratiques. »

¹ Forrester, Viviane, *Une étrange dictature*, Fayard, 2000, 223 p.

Corollaires et implications

1- Nous sommes loin du poids démographique et politique minimal qu'il faudrait pour imposer aux élus et aux administrateurs gouvernementaux, l'adoption de politiques publiques saines : de politiques sociales visant à promouvoir l'égalité des chances entre les citoyens regroupés dans toutes les régions du Québec. Par contre d'autres régions ont le pouvoir de faire pencher en leur faveur toute la puissance de l'État, tout en assurant ainsi leur prospérité au détriment des autres.

2- En raison de notre poids limité, nous n'avons pas non plus le pouvoir d'aiguiller l'utilisation des fonds publics qui nous sont consentis pour la réalisation des missions de l'État — ceux de l'industrie des services de santé et de l'Éducation plus spécifiquement — à d'autres finalités que celles à laquelle elles sont destinées. Comme par exemple en détournant l'argent des hôpitaux pour des investissements dans l'industrie de transformation de l'aluminium. Par contre d'autres régions auraient la capacité de le faire et même la capacité de le faire faire; notamment les régions les plus peuplées et les plus riches, dont la population est beaucoup moins malade que la nôtre, et où de surcroît une plus forte proportion de citoyens auraient les moyens financiers de se faire soigner à leurs frais, par la mise en place d'un réseau de services privé en remplacement du réseau de services publics. Et comme la santé et la maladie constituent au sens strict des problématiques de vie et de mort, on peut facilement deviner la suite...

3- Sans modifier les missions de l'État, ceux qui rêvent de voir le secteur privé prendre de l'expansion dans la région au détriment du secteur public pourraient être déçus du résultat. Dans un tel contexte, les rivalités interrégionales autour de la répartition des fonds publics, pourraient se solder par la récupération par les régions politiquement les plus fortes et même par d'autres régions, de tous nos actifs relevant des activités de répartition de la richesse collective (E4). Ceci équivaudrait à convertir dans un premier temps la plupart des employés de secteurs publics et parapublics de notre région en autant de chômeurs, puis d'assistés sociaux; réduisant ainsi de façon considérable l'importance des activités dédiées à la consommation (E5) et à la logistique (E6) et en augmentant par le fait même dans un deuxième temps et par effet induit, le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux, en vouant à la faillite plusieurs activités assumées par le secteur privé; sans compter l'avantage comparatif considérable qu'en retireraient les autres régions avec lesquelles nous sommes objectivement en concurrence, et qui convoitent nos ressources, comme nous, nous convoitons les leurs. En effet nous serions contraints de faire soigner nos propres malades à l'extérieur de la région, grâce à l'argent public supplémentaire qui leur serait octroyé par l'État pour le faire; rehaussant par le fait même le poids de leurs activités dédiées à la consommation et à la logistique.

4- Reste enfin l'option *très très vaporeuse* de réaliser l'indépendance politique de la région! Dans l'hypothèse, très peu probable, où nous pourrions surmonter toutes les barrières politiques et administratives qui s'opposent naturellement à la réalisation d'un tel projet, un simple coup d'œil jeté sur une carte géographique de la région — dont les frontières coïncident avec celles des MRC du Fjord, du Domaine du Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-St-Jean Est — permet de réaliser que notre *royaume* est une enclave qui ne dispose d'aucune sortie sur la mer, ni même de libre accès au fleuve Saint-Laurent. En effet, les frontières de la région sont situées avant

l'embouchure du Saguenay sur le fleuve¹. Cela signifie que le Québec et/ou le Canada disposeraient alors de tous les avantages géostratégiques permettant d'étouffer notre pays, en nous interdisant tout commerce avec l'extérieur : en nous interdisant l'accès aux biens importés de l'étranger —la nourriture, le vêtement, le pétrole, l'automobile, la bauxite, etc.— et en nous interdisant également d'exporter nos propres produits : notamment le bois, l'électricité, le niobium, la wollestonite, etc., mais pas l'aluminium. (Sans bauxite, pas d'aluminium! Même si on a de l'électricité à revendre pour en fabriquer; car pour faire de l'aluminium, ça prend les deux!)

En résumé donc, si les moyens limités dont nous disposons nous interdisent de défendre notre cause par des moyens ordinaires, rien ne nous interdit en revanche de mettre en œuvre d'autres moyens. Des moyens extraordinaires, au sens où ils ne s'inscrivent pas dans nos habitudes et dans nos réflexes les plus développés. Mais à défaut d'y parvenir, nous serions condamnés à n'avoir été rien d'autre qu'un éphémère accident de l'histoire! Qu'une vague *région-ressource*, vouée à disparaître collectivement et irrémédiablement, à plus ou moins brève échéance.

Le développement: *concept dévoyé et ambigu*

En principe, les gens parviennent à discourir de la réalité qu'ils connaissent et à échanger des idées, lorsque les mots qu'ils utilisent pour en parler, ont la même signification pour leurs interlocuteurs. À ce sujet, un des mots les plus *tiraillés* dans la littérature académique des trente ou quarante dernières années au Québec, est bien le mot *développement*. Tous et chacun y réfèrent pour décrire une stratégie quelconque, mais visant toujours le même objectif : accroître une masse monétaire disponible et la vitesse de circulation de celle-ci, en faveur d'une collectivité quelconque; une collectivité nationale la plupart du temps *mais jamais régionale*. Par exemple le PIB² par habitant est une mesure comparative courante, du niveau de richesse qui caractérise une nation à un moment donné, alors que *l'évolution du PIB* par habitant décrit et mesure, en principe, la direction et le succès remportés par cette nation dans la course à la richesse : une direction qui suit une pente ascendante en cas de croissance ou descendante en cas de décroissance économique.

Cependant il appert aussi que les indicateurs et les indices sur lesquels plusieurs se fondent pour mesurer nos succès et nos échecs, cachent souvent certains aspects très importants des concepts qu'ils sont sensés mesurer : par exemple une nation dont le niveau de richesse croît moins rapidement que sa démographie, serait vue à la lumière du PIB par habitant, comme une nation en *décroissance*, alors qu'au con-

¹ Il doit être noté à ce sujet que si le Québec est la propriété de l'État du Québec, en revanche, les cours d'eau, et en particulier les cours d'eau navigables, sont la propriété de l'État fédéral.

² Le Produit Intérieur Brut (PIB) mesure, pour chaque année, l'ensemble des transactions effectuées à l'intérieur du pays. Par contre, le Produit Régional Brut - ou Net - cela n'existe pas!

traire, une autre nation dont le niveau de richesse diminuerait moins rapidement que la démographie serait mesurée en *croissance économique*. On voit ici comment à travers les mesures qui en rendent compte, la *croissance économique* et la *disparition des collectivités* ne constituent pas nécessairement des réalités contradictoires.

À ce sujet on a vu aussi aux paragraphes précédents, comment le rôle de l'État est déterminant pour l'accès de la population régionale aux capitaux extérieurs, et par voie de conséquence au maintien des activités qui assurent la circulation interne des capitaux et des emplois qui y sont rattachés. Cela implique nécessairement que, sans faire mentir les concepts, l'État constitue le premier moteur de la croissance de notre région, et de sa décroissance s'il y a lieu.

On a vu enfin, que les activités consacrées à la production de biens matériels, ne représentent seulement que 20,9 % des activités et 15,4 % des opérations ayant une incidence directe sur l'économie régionale. Plus de 80 % sont dédiées à la production de services ayant pour objet la consommation, la répartition et la circulation de la richesse. Dans ce contexte, on peut s'interroger sérieusement sur la pertinence du concept de *développement* pour rendre compte de la réalité économique, qui réduirait celle-ci à la seule dimension de la production des industries productrices de biens matériels; un concept qui de surcroît, réduirait la question du développement de la région aux seules initiatives mises de l'avant par des entrepreneurs locaux ou régionaux, comme le suggèrent les expressions de *développement local*, de *développement endogène* et de *développement par le bas*. Quant à l'expression « *développement industriel* » il y a lieu de rappeler que 13 divisions industrielles sur 18 sont consacrées à d'autres activités que la production de biens matériels et qu'en limitant le concept à cette seule dimension, on évacue par le fait même 80 % des activités produites dans la région. Enfin il y a le point de vue soutenu par les économistes pour qui le développement économique consiste dans des activités de transformations des «conditions des opérations : *ce sont des activités créatrices qui modifient les structures des coûts et de rendement, et provoquent une rupture, une discontinuité plus ou moins profonde* ». ¹

En d'autres termes, pour les économistes, le développement économique désigne des innovations technologiques ayant pour effet de modifier les conditions de la production en général, et qui ont ainsi pour effet de contraindre les producteurs à s'y adapter, sous peine d'être supplantés par leurs concurrents. Par exemple, l'avènement de la machine à vapeur jusqu'à l'invention de l'ordinateur s'inscrivent dans des perspectives de développement économique. Mais quoi qu'il en soit, il apparaît évident qu'ainsi défini, le concept ne concerne que ceux qui œuvrent dans les activités de production de matières premières et de transformation, et qu'il est illusoire de compter sur le développement économique ainsi défini, pour espérer que notre région se développe.

Par contre, dans la mesure où l'objet de la science économique considéré dans son sens *primitif* concerne non seulement *la production de la richesse, mais aussi la*

¹ Higgins, B., Martin, F., Raynauld, A., Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec, 1970, op. cit., p. 105.

consommation et la répartition de cette richesse, alors l'expression développement économique peut avoir une toute autre signification que celle qui se rapporte à la seule innovation technologique. Et d'ailleurs si le concept ne pouvait être interprété dans ce sens beaucoup plus large, on comprendrait mal la raison pour laquelle on retrouve dans la première loi du pays, la Constitution de 1982, l'engagement de l'État canadien à réaliser une péréquation entre les diverses collectivités du pays, *en favorisant le développement économique*, afin de réduire l'inégalité des chances entre tous les canadiens (LC 1982, art. 36). On voit bien ici que l'innovation technologique n'a aucunement la propriété de réaliser un tel objectif, d'autant plus qu'un tel engagement concernant très spécifiquement la répartition de la richesse collective, relève essentiellement du rôle de l'État, et non de l'entreprise privée.

Dans la perspective dégagée par l'objet primitif de la science économique, et compte tenu du rôle de l'État, comment se définissent les concepts qui rendent compte non pas de nos intentions et de nos projets en matière de développement, mais de la réalité de notre région en cette matière? Pour répondre à cette question, il faut remonter aux origines des préoccupations exprimées sur le développement, par les gens issus des régions du Québec; notamment à la conception qui circulait à ce sujet, entre les années 1960 et 1970. En effet, c'est à cette époque que furent élaborées les manières de faire fondées sur les conceptions du rôle de l'État qui prévalent encore aujourd'hui.

La conception du développement qui prévalait à la fin des années 1960

Ceux qui ont moins de 35 ans ne peuvent garder de souvenirs précis des événements qui se déroulèrent à cette époque. Celle-ci en fut une de grande effervescence, et de consolidation d'une conception inédite du rôle de l'État au Québec; une conception qui perdure d'ailleurs dans la plupart de nos institutions actuelles. Pour l'essentiel les élites de l'époque s'entendaient sur un point : il s'agissait de transmuter une économie fondée sur l'autarcie et adaptée à procurer la subsistance des individus et des groupes grâce à l'agriculture et à l'expansion des milieux ruraux, en une société de services concentrée presque exclusivement en milieu urbain. On prévoyait alors en 1970, que vingt ans plus tard, donc en 1990, le tiers seulement des activités économiques réalisées au Québec seraient consacrées à l'exploitation des matières premières et à la transformation en produits manufacturés¹. En fait, ces industries ne représentent aujourd'hui qu'à peine le cinquième de la main-d'œuvre québécoise.

L'expression « *développement régional* » est issue de cette mouvance opposant deux types de régions : les régions rurales et défavorisées de l'époque, et qui réclamaient une plus grande égalité des chances avec les autres régions plus urbanisées.

« Si on parle actuellement [en 1970] de développement régional, c'est surtout par suite des pressions des régions relativement sous-développées, qui ont pris conscience de leur manque de développement et qui réclament, au nom de la justice, un traitement égalitaire. Le développement régional devient ainsi un moyen de combattre la pauvreté, de diminuer le chômage et, soyons réalistes, d'obtenir des votes. Ainsi s'inscrit très souvent, dans les

¹ Lévesque, René, et al., *La solution*, Ed. Du Jour, 1970, p. 36.

programmes et les politiques de développement régional, une ambiguïté qui, sans doute rend ces programmes rentables du point de vue électoral, mais les rend presque inefficaces. Il s'agit de l'ambiguïté entre programme de bien-être et programme de développement. Le programme de bien-être doit à court terme soulager sur place la misère et la pauvreté. Comme tel, il ne s'attaque pas aux sources et aux causes de la pauvreté, mais veut en atténuer les effets. Normalement de tels programmes devraient chercher à réhabiliter les individus et les groupes soumis à la pauvreté, mais ceci supposerait que les programmes de bien-être soient coordonnés avec les programmes de développement; ce qui en pratique n'existe pas actuellement. Ainsi pour efficaces que soient, à court terme, les programmes de bien-être, ils peuvent devenir très dommageables à moyen terme. En diminuant les manifestations de la pauvreté, ils ne s'attaquent pas aux causes réelles de cette pauvreté, de sorte que la situation globale s'en va lentement vers une impasse complète. ¹»

Que cela nous plaise ou non, trente ans plus tard la société régionale, comme partie intégrante de la société québécoise, est une société de bien-être, dominée de façon écrasante par les industries de services, tant publics que privés, alors que la concurrence qui caractérise ce type d'industrie, s'exerce bien davantage sur le marché électoral que sur le marché financier. Dans cette nouvelle économie qui fut mise en place au début des années 1970, la règle du jeu qui prévaut peut se décrire comme suit : Qui domine le marché électoral, domine l'État. Qui domine l'État, domine le marché financier. Enfin qui domine les marchés électoral et financier, domine celui des idées, des idéologies, des discours et des intérêts. Et quiconque voudrait de son propre chef, s'affranchir de cette domination, s'expose à l'ostracisme, à la pauvreté certes, mais surtout à l'interruption des services dispensés par l'État, face aux multiples conséquences de la pauvreté : indigence, errance, malnutrition, analphabétisation, maladie, etc.

Telle que décrite par Forrester (p. 16), la mainmise des pouvoirs financiers sur les États, dans le cadre de la mondialisation des marchés, n'est que l'extension à une échelle mondiale, de ce qui fut jadis mis en place au Québec au début des années 1970 : la « mont réalisation » du marché électoral québécois! À cet égard, les dirigeants du Grand Montréal sont actuellement avec 53 % des sièges à l'Assemblée nationale, en situation de monopole sur le marché électoral du Québec, tout comme la firme Microsoft sur celui des ordinateurs. Or il faut réaliser ici que l'équivalent monétaire pour mesurer la richesse des collectivités au plan électoral, c'est la démographie. À cet égard, le Saguenay-Lac-St-Jean a cumulé entre 1971 et 1996 une émigration nette (l'immigration moins l'émigration) de 37 000 jeunes âgés entre 15 et 29 ans et auxquels il faut ajouter environ 10 000 naissances qui se sont produites dans d'autres régions du Québec, ou d'ailleurs, et qui sont attribuables à ces mêmes émigrants.

Il en ressort que dans le contexte politique qui prévaut, toute velléité de développement régional au Saguenay-Lac-St-Jean est illusoire. Mais il ressort également que le fait n'est pas particulier à notre région. Plusieurs autres régions sont dans la même situation. Mais tant et aussi longtemps qu'on négligera de prendre en compte le rôle essentiel de l'État comme premier moteur du développement régional, aucun espoir n'est permis pour extirper notre région du sous-développement qui la caractérise. D'ailleurs les échecs successifs enregistrés ici comme dans les autres régions comme la nôtre depuis les 30 dernières années, prouvent de façon éclatante, la vanité et

¹ Fortin, Gérald, « op. cit. », pp. 342-343.

l'inefficacité des moyens déployés jusqu'à maintenant pour changer notre trajectoire. L'« entrepreneuriat » n'est pas une solution qui convient à ce problème dont la nature est essentiellement politique! Or les doléances exprimées au début des années 1970 par les régions dites sous-développées, sont beaucoup plus d'actualité aujourd'hui qu'elles ne l'étaient à cette époque. Mais qu'entendait-on au juste, en 1970, par l'expression développement régional ?

« Le développement régional... consiste non seulement à rétablir un équilibre économique entre les régions défavorisées et les régions fortement développées et industrialisées, mais il consiste aussi à faire évoluer une société encore plus ou moins traditionnelle vers une société de type moderne. ¹ »

Exprimé en capsule, le développement régional ne doit plus être assimilé aujourd'hui, en l'an 2000, à un objectif quelconque qu'il nous faudrait atteindre; mais plutôt au résultat mesurable au terme d'une expérience qui dure depuis près de 40 ans et découlant de l'emploi des moyens qui furent utilisés, pour faire évoluer la société québécoise dans une direction donnée : dans la direction d'une *croissance économique du pays ou de la nation, mais sans génération d'inégalités entre les régions constitutives de cette nation*, soit dans la direction opposée. Vu en ce sens, le développement régional ne correspond pas seulement à une quelconque définition tirée de la littérature académique. C'est aussi le résultat, la production pragmatique et mesurable, découlant des activités réalisées par ceux qui ont pour fonction de faire du développement régional.

La menuiserie n'est elle pas aussi ce que font et réalisent les menuisiers? Pourquoi faudrait-il qu'il en soit différemment du développement régional?

Sur la base de cette description avancée voilà plus de 40 ans comme un objectif à atteindre, on peut aujourd'hui, en tant que citoyens d'une nation prétendument démocratique, juger du succès ou de l'échec de l'entreprise québécoise à partir des résultats découlant de cette orientation *philosophiquement* généreuse, et par voie de conséquence de la pertinence des moyens qui furent employés jusqu'à maintenant par l'État pour favoriser la croissance du Québec, sans génération d'inégalités entre les régions qui le subdivisent.

¹ Fortin, Gérald « op. cit. », p. 320.

Le tango de la croissance et du développement régional au Canada et au Québec

Le Saguenay-Lac-St-Jean vu à l'échelle provinciale, n'est qu'une parmi les 15 régions qui subdivisent le Québec¹, alors que le Québec lui-même n'est qu'une des dix provinces du Canada. À une échelle aussi vaste, tous les phénomènes qui permettent de juger de l'ampleur des mouvements et de la direction des orientations de la société civile échappent à l'œil et à la perception. Notre position relative à un moment donné, le progrès ou le recul que nous aurions enregistré par rapport aux autres au cours d'une certaine période, et enfin les mouvements des grands ensembles auxquels nous appartenons, tout cela ne peut être appréhendé qu'avec force chiffres et graphiques. D'autre part, compte tenu des propos qui précèdent il y a absolue nécessité de connaître où l'État nous conduit, si nous sommes intéressés de savoir où nous allons. Ainsi la gratuité des opinions en ces matières, et le laxisme concernant d'éventuelles décisions prises en toute ignorance de la réalité, risquent fort de se solder — sans qu'il n'y paraisse et à notre insu — par des arrêts de mort pour des collectivités entières et, évidemment pour nombre d'individus qui appartiennent à ces collectivités.

Nous avons donc tout intérêt à ne pas nous fier aux apparences et aux impressions du moment pour émettre les opinions sur les faits de réalité relatifs au développement et au sous-développement régional; à moins de tenir absolument à en subir les conséquences, ce qui n'est nécessairement pas dans l'intérêt de tous!

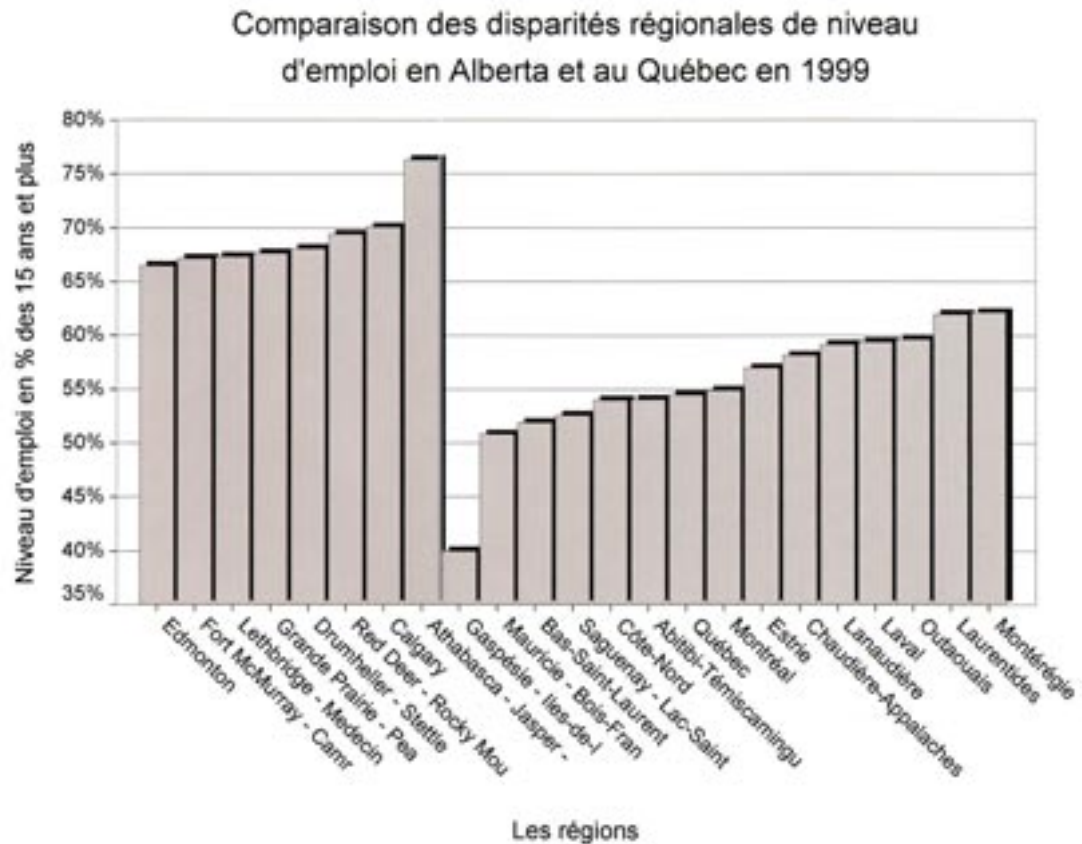
D'abord dans le but de nous familiariser avec les données numériques qui décrivent notre situation relative à un moment donné et notre trajectoire sur une longue période en regard des concepts de développement et de sous-développement régional, commençons par examiner le cas de deux provinces canadiennes, le Québec et l'Alberta à un moment donné, soit en 1999. Comme le montre le graphique 1, la première province se distingue de la seconde sous deux aspects. Dans toutes les régions du Québec, même les plus prospères comme la Montérégie par exemple, le pourcentage de personnes qui ont un emploi parmi la population âgée de 15 ans et plus, est plus faible que dans n'importe quelle autre région de l'Alberta. En conséquence, la proportion d'Albertains qui disposent d'un emploi, et dont la survie ne dépend pas des transferts de l'État, est beaucoup plus élevée que celle des Québécois, quelle que soit la région où ils habitent. En second lieu les écarts qui distinguent les régions du Québec les unes par rapport aux autres sont beaucoup plus considérables sous cet aspect que ceux qui caractérisent les régions d'Alberta, où les disparités sont beaucoup plus faibles.

Cet exemple ponctuel illustre le fait que la prospérité économique d'une province, pour autant qu'elle se mesure par son niveau d'emploi global, est non seulement compatible avec l'égalité des chances de tous les citoyens, mais aussi avec le fait que

¹ Excluant les trois régions nordiques, pour lesquelles les données ne sont pas fiables.

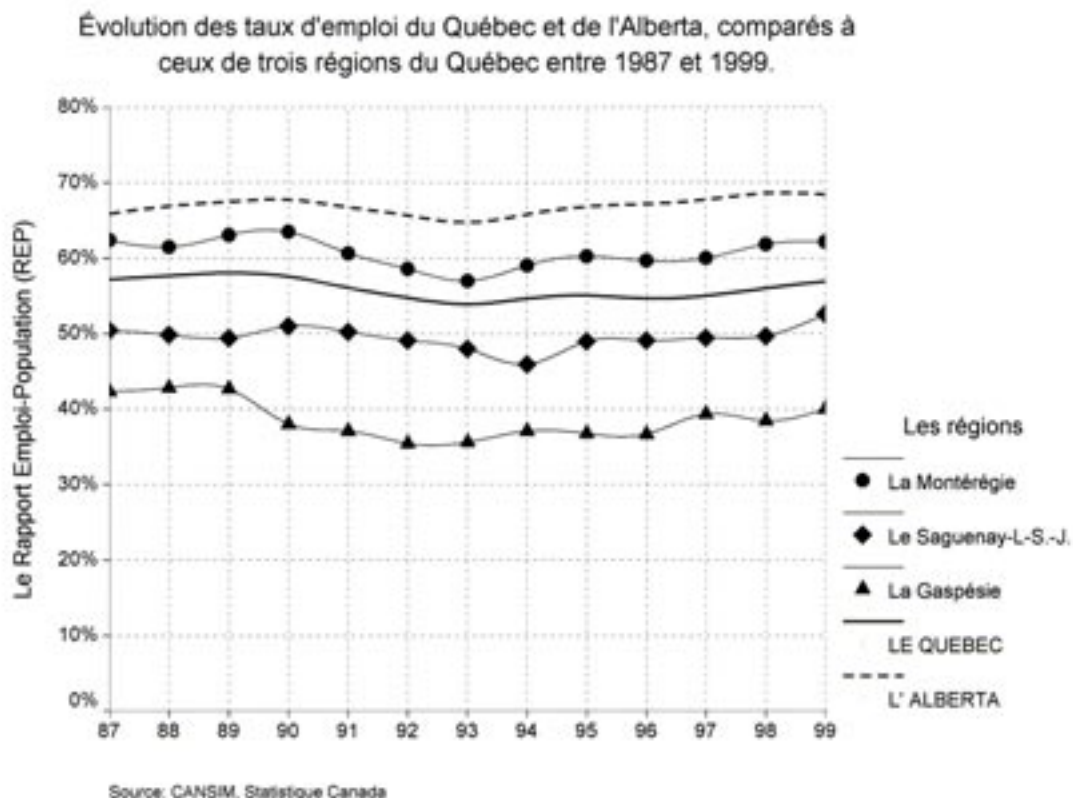
l'égalité des chances — mesurée par la faiblesse des *écarts* de niveau d'emploi entre les régions — constitue une condition indispensable à la prospérité de l'ensemble. En d'autres termes, une politique économique provinciale visant à sacrifier le développement régional à la croissance des emplois globaux constitue une erreur de politique économique. En d'autres termes encore, la centralisation des activités dans quelques régions seulement, tel que cela se pratique au Québec, constitue une erreur qui équivaut à scinder le pays en deux parties opposant des régions *momentanément* plus prospères, et les régions *chroniquement* moins prospères.

Graphique 1



Dans une seconde étape voyons maintenant comment ont évolué au cours des 15 dernières années, les niveaux d'emploi du Québec et de l'Alberta, comparativement à ceux de quelques régions du Québec, dont la nôtre. Cet aspect de la problématique du développement régional met en relief non pas seulement la position relative des collectivités à un moment donné, mais aussi le mouvement qui caractérise leur trajectoire respective les unes par rapport aux autres au cours d'une période plus ou moins longue, comme l'exige le concept de développement régional soit : *une croissance sans génération d'inégalités entre les régions.*

Graphique 2



À cet égard, le graphique 2 illustre les faits suivants :

- Au cours de ces 15 ans, la position relative du Québec par rapport à celle de l'Alberta n'a pas bougé. Par conséquent, l'écart relatif entre le Québec et l'Alberta n'a pas été réduit d'aucune manière.
- Comme les écarts interprovinciaux, les écarts relatifs qui caractérisent les régions du Québec et qui sont rapportés au graphique 2, ne se sont pas résorbés eux non plus, qu'il s'agisse des régions les unes par rapport aux autres, ou de chacune d'elle par rapport à la moyenne québécoise.
- Enfin, le niveau d'emploi du Québec est demeuré chroniquement plus faible que celui de l'Alberta, et ce, à un niveau à peu près constant au cours des 15 dernières années. On peut donc déduire, dans la limite des faits illustrés au graphique 2, que le résultat des initiatives québécoises en matière de développement régional se solde par une stagnation au lieu d'une croissance, avec maintien —plutôt qu'une réduction— des inégalités entre les régions.

Par ailleurs, d'autres vérifications plus complexes qui ne sont pas présentées ici, permettent de généraliser les propositions formulées à partir de ces deux exemples, à l'ensemble des provinces canadiennes et de leurs régions respectives. Il en ressort systématiquement que :

- a) De façon ponctuelle, plus les inégalités régionales sont faibles dans une province, plus son niveau d'emploi est élevé, et plus elle est prospère. Plus le niveau d'emploi est faible dans le cas des provinces où les inégalités régionales sont considérables.
- b) De façon diachronique, la relation inverse entre le niveau de prospérité des provinces canadiennes et l'ampleur des inégalités régionales, augmente constamment de 1987 jusqu'à aujourd'hui.
- c) À ce sujet, ces vérifications démontrent que le niveau d'emploi du Québec, et le niveau des inégalités régionales, en étaient en 1999, au même point qu'en 1987, voilà près de 13 ans.

Les enjeux de maintenir des inégalités d'emploi à un niveau élevé entre les régions

Pour plusieurs personnes qui se sentent moralement concernées par le sujet des inégalités, une telle pratique qu'elle soit ou non fondée politiquement, économiquement ou administrativement, est répréhensible parce qu'elle est simplement contraire à certains codes moraux voulant que dans une société qui aspire à la justice, tous les individus soient égaux. Or, en transposant ainsi sur les populations les valeurs qu'elles entretiennent à propos des individus, ces personnes ne réalisent pas que malgré les apparences, l'égalité des chances ne signifie nullement la même chose que l'égalité socio-économique entre les individus. *Ces personnes ne réalisent pas que les inégalités entre les sociétés et les inégalités entre les individus ne sont pas du même ordre*; que les enjeux de maintenir constants et élevés des écarts de niveau d'emploi entre la Gaspésie, le Saguenay-Lac-St-Jean, la Montérégie et les autres régions, ne sont pas du tout de même nature que de maintenir à un niveau élevé l'écart entre le niveau de revenu de monsieur X et celui de madame Y, même pour un travail équivalent.

Faisant écho à cette perception, plusieurs économistes considèrent même le maintien des inégalités d'emploi entre les régions comme une sorte de bienfait et comme un atout pour la mise en application de la politique économique de l'État; car pour la science économique, le maintien d'un niveau de chômage relativement élevé permet de juguler l'inflation alors que c'est en sacrifiant à l'inflation qu'on peut réduire le chômage. Pour de nombreux économistes, la problématique du développement régional concerne d'abord le Québec par rapport aux autres provinces

canadiennes ou encore le Québec parmi les autres pays du monde; mais l'ordre de préoccupation n'atteint jamais le niveau des régions du Québec les unes par rapport aux autres. Dans les limites de cette conception, le Québec constituerait une sorte d'abstraction monolithique. De plus si la population québécoise était entièrement regroupée dans la seule agglomération montréalaise (3 % du territoire), cela serait même préférable à ce que la population québécoise soit répartie dans l'ensemble du territoire. En effet une grande ville est beaucoup plus facile à administrer qu'un pays! Peu importe que ce pays soit occupé ou déserté, cela ne semble pas faire de différence pour ces économistes.

Dans la même perspective, pour plusieurs administrateurs et comptables pour qui la seule norme qu'il faut respecter est celle de l'équilibre budgétaire, les inégalités sociales constituent un atavisme auquel il faut se résigner de bonne grâce. Celles-ci engagent d'ailleurs des coûts financiers devenus trop considérables qui, en monopolisant l'épargne des particuliers, freinent l'essor économique du Québec. Pour eux, *il y aura toujours des pauvres parmi nous et c'est bien dommage! Mais entre-temps l'économie doit rouler, et nous ne pouvons nous permettre de sacrifier la production industrielle au nom de la justice entre les hommes.* Pour plusieurs de ces administrateurs, obnubilés par les coûts afférents à la « justice sociale », *il faut réduire l'importance de l'État et en confier les responsabilités au secteur privé.* Comme si les entrepreneurs œuvrant dans le secteur privé pouvaient eux assurer la justice sociale entre les hommes! Comme si cette mission était compatible avec la nécessité, pour eux, de faire des profits tout en essayant de survivre tant bien que mal, parmi leurs concurrents!

Or, toutes ces bonnes gens, dirigeants, conseillers, de toute nature, semblent oublier l'enjeu principal découlant du maintien des inégalités d'emploi entre les régions : la réaction naturelle et normale des individus confrontés aux nécessités vitales découlant de cet état de fait. Ainsi en mettant à contribution leur gros bon sens et/ou l'expérience des réalités qu'ils connaissent, et tout en laissant de côté la science livresque qu'on leur a ou non inculquée, les citoyens, de quelque région que ce soit, peuvent attester sans difficulté de la vérité concernant l'enchaînement des causes et des effets suivants :

- 1- Les salaires et les honoraires qui nous sont versés en retour du travail que nous réalisons dans l'emploi que nous occupons, proviennent tous des sommes d'argent mises en circulation dans la région que nous habitons. Pour les êtres humains, contrairement aux administrations, l'équilibre entre les recettes et les dépenses n'est que pure fiction. Ce qui compte réellement pour les humains, c'est l'équilibre entre les ressources et les besoins.
- 2- Lorsque ces sommes d'argent sont trop faibles en regard du volume de population qui occupent la région, plusieurs sont condamnés à travailler à des salaires plus faibles, alors que d'autres en sont réduits à ne pas avoir de salaire du tout; et donc à devoir compter sur les transferts gouvernementaux, pour pouvoir continuer à survivre tout en demeurant dans leur région.
- 3- Dans un premier temps cette situation condamne à la pauvreté chronique des populations régionales entières, puis dans un deuxième temps elle expose un nombre croissant d'individus qui en font partie, à subir les conséquences naturelles de la pauvreté chronique. Notamment, l'insalubrité, la malnutrition

et la *maladie*. Dans un troisième temps, elle expose aussi les citoyens aux abus commis par ceux qui, contraints ou prétextant la nécessité de survivre peu importe, transgressent les lois qui régissent le comportement des citoyens dans la société civile : violence, prostitution, meurtre, vols, etc., deviennent dans les circonstances des moyens efficaces de contrer l'adversité... pour un temps. Ces pratiques sont de plus en plus répandues à mesure que s'accroît le nombre de ceux qui y sont contraints.

- 4- Dans une telle situation, quiconque aspire à un meilleur destin que celui auquel sont exposés ceux et celles qui n'ont pas d'emploi dans une région où *l'emploi est trop rare*, est tenu presque physiquement de s'exiler vers une autre patrie, là où les chances de survivre et de vivre seront plus favorables. Et de façon explicite, dans le but d'y trouver plus probablement un emploi et donc un revenu; et pour ceux qui sont en âge de le faire, d'y retrouver les opportunités financières et matérielles indispensables pour avoir des enfants et élever une famille. Ils y trouveront aussi les conditions de stabilité requises pour s'enraciner dans un nouveau milieu et des conditions plus propices d'épanouissement au sein d'une société normale.
- 5- Les cerbères contemporains du rendement sur l'investissement dans le domaine des sciences et de la technologie, considèrent l'exode des cerveaux comme un péril redoutable pour la société civile. Tous les investissements publics réalisés au Québec dans le domaine de l'Éducation et de la formation professionnelle depuis le milieu des années 1960, seraient non seulement réduits à néant par l'exode des cerveaux, mais se retournent ainsi en avantages concurrentiels pour ceux qui rivalisent avec le Québec dans les domaines concernés.

Mais pour ceux qui regardent peu à la noblesse des parties anatomiques de la migration, l'exode des cerveaux constitue un problème de moindre importance que l'exode des organes génitaux. En effet, l'exode des prostatites et des ovaires constitue un péril bien plus redoutable pour la société civile que l'exode des cerveaux car il implique à la limite, l'impossibilité pour les collectivités locales, régionales ou nationales de se reproduire naturellement et par voie de conséquence, l'impossibilité pour ceux qui restent de léguer à une descendance quelconque la mémoire collective du passé et du présent; c'est-à-dire tout ce qui tient lieu d'âme pour les peuples et les nations.

L'exode systématique des jeunes qui se solde à terme par la désintégration des régions comme la nôtre, implique à proprement parler la fin de notre courte histoire au profit d'autres collectivités qui auront su aménager et préserver les conditions permettant à des êtres humains de s'enraciner et de s'épanouir dans le milieu qu'elles leur offrent. À cet égard la désintégration des régions est le résultat des gestes posés dans le but de *détruire les conditions existantes* de cet enracinement. Cependant, seuls quelques écologistes attardés croient encore pouvoir léguer aux *générations futures*, un pays propre et débarrassé de pollution. En fait, dans les circonstances actuelles, cet héritage a beaucoup plus de chances d'échoir aux peuples amérindiens et aux compagnies étrangères qui exploitent nos richesses naturelles pour le plus grand bénéfice de leurs actionnaires, ou à une quelconque association des deux.

À l'intention de ceux qui possèdent certaines qualifications et qui, par-delà les nécessités courantes de s'assurer mensuellement, annuellement, un emploi précaire qui leur permettra de survivre encore un peu, aspirent quand même à s'intégrer en permanence dans un milieu et au sein d'une société normale, quelles sont les régions qui offrent actuellement les meilleures perspectives pour la réalisation d'un tel rêve? Un premier critère de sélection pointe la plupart des régions appartenant aux cinq provinces situées à l'ouest du Québec, où le niveau d'emploi est systématiquement plus élevé qu'au Québec. Un deuxième critère pointe encore les mêmes provinces, là où les inégalités interrégionales sont systématiquement plus faibles que dans notre province natale et où, par conséquent, le risque est moindre de voir se produire la même chose que dans les régions du Québec actuellement en désintégration.

Un troisième critère concerne le libre accès à ces territoires. Dans tous les pays du monde n'entre pas qui veut. Mais pour le bénéfice de ceux qui ont la citoyenneté canadienne, la Loi constitutionnelle de 1982 contient un certain nombre de dispositions particulièrement alléchantes qui sont de nature à faciliter les choix de ceux pour qui assurer sa survie matérielle au jour le jour, ne constitue pas une option suffisamment digne d'intérêt à l'échelle d'une vie entière. L'article 7 de la Loi constitutionnelle de 1982 stipule que :

« Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. »

Et pour mettre en application l'énoncé de ce principe fondamental, l'article 6 stipule que :

« Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province. De gagner leur vie dans toute province. [Et on ajoute que cette disposition] n'a pas pour objet d'interdire les lois, les programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation des individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.»

Dans le contexte qui nous préoccupe, on peut presque voir dans ces énoncés constitutionnels une invitation à l'exil adressée aux citoyens des provinces qui auraient failli à la tâche des États démocratiques de réaliser l'égalité des chances pour tous ceux qui habitent sur leur territoire respectif — alors que la désintégration des régions du Québec constitue la mesure même d'une telle faillite.

Quand le Tiers-État en a ras-le-bol

Depuis trois décennies l'État du Québec a *sciemment* maintenu à des niveaux constants l'ampleur des disparités régionales de niveau d'emploi. En ce début de millénaire, les citoyens des régions les plus affectées par cette orientation de politique économique, doivent s'interroger pour savoir si le Québec est encore viable en tant qu'entité politique et économique. Quelles sont les conséquences qui nous interpellent d'avoir laissé intacte l'inégalité des chances entre les citoyens selon leur région d'appartenance? Dans cet ordre de questionnement, les événements récents qui se sont produits en Gaspésie sont lourds d'enseignements. Les Gaspésiens ont alors réagi de la même manière que toutes les collectivités qui depuis la nuit des temps se sont retrouvées dans une situation comparable à la leur : suite à un événement déclencheur imprévisible, on assista à une explosion subite et spontanée d'affirmation de l'*identité régionale* en marge des structures politiques et administratives existantes et regroupant les membres en règle du mouvement des Patriotes Gaspésiens - plus de 10 % de la population totale. Cette manifestation fut orientée contre une cible dûment identifiée en tant que *principe d'opposition* commun de la communauté régionale, l'État, qu'on projetait de poursuivre en recours collectif pour «génocide économique» auprès de la communauté internationale. Or, le moyen explicitement affiché par les dirigeants de ce regroupement pour s'affranchir de l'État dans le but de reconquérir la possibilité de survivre collectivement, consistait à récupérer la pleine possession du territoire régional incluant ses richesses naturelles, en obtenant le statut de principauté.

Pour l'instant, il ne s'agit pas de savoir si ce mouvement de citoyens aura des suites pour les Gaspésiens. Par contre, il nous est interdit d'ignorer le fait que six autres régions dont la nôtre, évoluent allègrement et inexorablement depuis au moins le début des années 1970, vers une situation sociale économique et politique tout à fait comparable à celle qu'affrontent les Gaspésiens actuellement. Tôt ou tard — ce n'est qu'une question de temps — ceux qui seront demeurés dans ces autres régions seront confrontés collectivement à la même réalité, et de la même manière. Et si d'aventure l'État parvenait temporairement à étouffer les doléances des Gaspésiens, en satisfaisant à leurs exigences, aurait-il les reins assez solides pour satisfaire celles de toutes les régions en désintégration qui ensemble couvrent 83 % de l'œkoumène québécois ¹ avec une population de l'ordre du million d'habitants? Dans les circonstances, il apparaît illusoire même d'espérer que l'État québécois puisse inverser le processus de désintégration régionale qu'il a lui-même activé au début des années 1970!

Mais ces événements récents furent aussi riches d'enseignements pour une toute autre raison : ils mirent en évidence l'impuissance des stratégies alignées par les pouvoirs politiques pour affronter ce genre de manifestation plutôt exceptionnelle de « désordre public » et à laquelle on est peu habitué au Québec. Selon toute vraisemblance, les grands cartels financiers qui gouvernent l'État du Québec se montrent inquiets lorsque les gens des régions manifestent leur irritation et leur désapprobation devant les conséquences qu'ils doivent subir de la politique économique de l'État. *Récriminer contre la désintégration de notre région n'est pas bon pour les cotes de crédit.* La fermeture des régions et la mort de l'histoire doivent s'opérer dans l'ordre et dans le calme, à pas feutrés!

¹ L'œkoumène exclut les trois régions nordiques, couvrant 55 % du territoire avec moins de 0,5 % de la population du Québec.

Après avoir exhorté la population à se créer des emplois plutôt qu'à perdre leur temps à stigmatiser le gouvernement du Québec sur la scène internationale, on promet de donner à la population une somme de 14 millions \$ - un millièmè du montant réclamé en recours collectif - pour remettre la Gaspésie sur ses rails. Entre-temps le Grand Montréal se vit justifié de se voir octroyer des investissements massifs totalisant des dizaines de milliards de dollars en projets de toutes sortes —santé, informatique, voirie, etc.— dont plusieurs Gaspésiens et ceux des autres régions bénéficieront sans doute directement et indirectement lorsqu'il s'agira pour eux de se trouver un emploi dans la métropole du Québec. Ainsi, le Québec ressemble de plus en plus à une ville constituée seulement d'immigrants déracinés de leur milieu d'origine, alors que tout ce qui loge en dehors de la Ville est systématiquement ignoré, comme autant de populations laissées à elles-mêmes, et tenues devant la nouvelle caste d'intellectuels fabriquant de discours, de justifier leur raison même d'exister.

À cet égard, plusieurs intellectuels québécois, croyons-nous, sont à la veille de redécouvrir que la recherche de vérité et d'objectivité qui sied à la pratique scientifique ne dispense d'aucune manière ceux qui en font leur métier de se comporter en citoyens. La science ne met pas à l'abri du devoir de porter des jugements moraux sur les événements et on ne peut se camoufler derrière la science pour justifier sa neutralité devant l'évidence d'une injustice, à moins de choisir délibérément de s'en faire les complices.

En conclusion, il apparaît manifeste qu'en s'efforçant de concentrer le Québec dans une seule agglomération urbaine on a fait du Québec une nation qui n'est plus viable. Ceux qui habitent à l'extérieur de la Grande Ville n'ont aucun avenir à long terme, alors que ceux qui y résident ont tout à craindre de la disqualification de l'économie québécoise, suite aux sanctions imposées par les marchés financiers, consécutifs aux désordres sociaux à caractères structurel et inévitable qui pointent à l'horizon; des désordres pouvant éventuellement scinder le Québec en deux pays distincts regroupant de part et d'autres, les régions qui n'ont plus rien à perdre, et les autres qui, ayant tout pris, ont tout à perdre. Pour plusieurs, la partition du Québec apparaît un moyen de plus en plus souhaitable et réaliste de prévenir qu'après n'avoir été pendant longtemps *qu'un peuple sans histoire* (dixit Lord Durham), nous ne soyons condamnés à n'être rien d'autre *qu'un peuple sans avenir*. *Tels sont les véritables enjeux d'avoir maintenu pendant plus de 30 ans les inégalités d'emploi à un niveau élevé entre les régions!*

Le vrai visage d'une société injuste

Aurions-nous par hasard perdu toute valeur collective? Serait-il vrai de prétendre qu'aucune d'elle ne mérite que nous la défendions? Les réponses à ces questions ne relèvent pas de la science mais plutôt de la conscience. À la description exacte des faits et des processus qui orientent notre destinée, il manque l'essentiel : le jugement moral et l'engagement personnel auquel nous sommes disposés pour défendre activement ce que nous tenons pour bon et utile pour le bien de tous, et pour condamner et combattre ce que nous tenons pour mauvais et nuisible pour l'ensemble. Or la capacité de porter des jugements moraux sur les réalités qui nous concernent collectivement est essentielle à toute fonction politique, à commencer par celle de

citoyen : assister passivement et en spectateur à l'éradication de la société à laquelle nous appartenons constitue dans ce cas, la mesure même de l'état de faiblesse de nos valeurs collectives. En effet, si pour nous les événements qui se produisent sont bons du simple fait qu'ils se produisent, alors aucun d'eux n'est mauvais! On peut donc nous faire subir n'importe quoi, et si les circonstances s'y prêtaient, nous pourrions faire subir n'importe quoi aux autres.

Outre la capacité d'*émettre des jugements*, une deuxième disposition essentielle à la fonction de citoyen, est la *solidarité*; non pas celle du troupeau prêt à suivre n'importe qui sans but autonome, mais celle de la meute où chaque individu travaille à un but commun poursuivi par l'ensemble et *utile pour la meute*. La solidarité naît entre les collectivités de l'obligation morale de ne pas nuire aux autres collectivités, et de leur porter assistance en cas de nécessité. Ainsi se montrer solidaires des dirigeants des autres régions qui commettent des injustices à notre endroit, équivaut à faire de nous, les complices de ces injustices que nous subissons et dont nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre le cas échéant.

Une troisième disposition essentielle à la fonction de citoyen est celle de la *responsabilité*, soit l'obligation morale de « répondre » des actes et des omissions que nous serions les auteurs envers ceux dont nous nous prétendons solidaires. La responsabilité implique nécessairement que nos omissions et les gestes que nous posons ont des effets sur les autres qui appartiennent à la même société que nous; des effets qui peuvent être, le cas échéant, bénéfiques ou nuisibles. Le comble d'une société injuste en est une dont les dirigeants se sont désolidarisés du sort de la collectivité qu'ils représentent. Il s'agit dans ce cas d'une société où les effets n'ont pas de cause et où, par conséquent, les dirigeants ne sont responsables de rien qui oriente le destin de la société civile. Bref, il s'agit d'une société où les valeurs, qu'elles existent ou non, ont cessé d'opérer. Une société où l'optimisme est obligatoire, car tout doit y être *nécessairement bon* et rien ne doit être présenté comme mauvais! Or la fonction de citoyen commence avec *l'obligation*, le *devoir* de dire et de dénoncer haut et fort ce que l'on tient moralement pour mauvais!

Pour les hommes et les femmes du Québec pétris et endoctrinés depuis près de 40 ans par le discours idéologique de *la société de bien-être*, l'expression « inégalité sociale » évoque la plupart du temps, le cas de personnes pauvres, malades, handicapées, etc. qu'il faut soutenir artificiellement grâce aux deniers publics dispensés par l'État dans le cadre de ses programmes, ou encore par des campagnes caritatives de toute nature. Par exemple, les campagnes de lutte contre la pauvreté ont systématiquement pour objet de soulager la misère de ceux qui la subissent, sans jamais s'attaquer ou même se préoccuper des causes qui engendrent cette pauvreté.

Or pour être efficaces plutôt que seulement palliatives, ces initiatives devraient être doublées par des campagnes politiques de lutte au sous-développement régional : une pratique qui obligerait le cas échéant non pas à s'apitoyer sur les effets, mais plutôt à intervenir en dénonçant les causes de cette situation; notamment les responsabilités impliquées. Mais plutôt que pointer du doigt les *fonctions* responsables de la misère des autres, on préfère s'en tenir à une lecture de la réalité qui en rejette le blâme sur les nécessiteux eux-mêmes, sur le hasard, le destin, etc., laissant ainsi actifs et immuables tous les *déterminants* qui portent atteinte à l'intégrité de la société civile, par le biais du sous-développement régional.

Même la désintégration des régions et la perspective de disparaître collectivement au plan démographique, rien de cela n'a suscité jusqu'à maintenant le moindre geste concret visant à inverser ces tendances. Le doute sceptique exprimé à propos de ce qu'on préfère qualifier d'*hypothèse* ou de *thèse* pourtant démontrée dans les faits tant historiques que numériques — contrairement aux discours optimistes¹ mais fondamentalement faux, le tout corroboré par l'indifférence académique — ont jusqu'à maintenant constitué les paravents de circonstance affichés par les élites intellectuelles et politiques, pour se prémunir contre l'inimaginable : non pas la désintégration des régions incluant la nôtre, mais plutôt la nécessité de poser des gestes pour contrer ce processus en s'attaquant à la racine du problème soit le rôle de l'État.

Dans les circonstances, l'injustice de la situation qui caractérise notre région découle de l'indifférence affichée à propos des causes qui engendrent la misère, et non au premier chef, de l'indifférence manifestée envers les personnes qui la subissent; il s'agit en fait d'une manière d'indifférence envers la collectivité toute entière, la nôtre en l'occurrence, indépendamment des individus qui en font partie; incluant nous-mêmes, nos parents, nos voisins, etc. Pour la plupart des gens en effet, la misère ne devient une réalité qu'à partir du moment où ils sont personnellement atteints. À ce moment-là, il est trop tard. Quand on est acculé à chercher de quoi survivre quotidiennement, on ne se préoccupe pas de développement et de sous-développement régional. Dans de telles circonstances, le débat sur la *transformation de l'aluminium* et sur le *rôle de l'État* n'ont plus grand intérêt!

Dans cette perspective, le summum d'une société injuste en est une qui reste indifférente aux événements qui mettent en péril sa propre existence en tant que société. Il s'agit d'une société qui ainsi expose à la misère chronique tous les individus qui en font partie. Or, par définition *une société n'a pas le droit de se laisser anéantir*; alors que les citoyens n'ont pas le droit de laisser faire une telle chose. Qu'il s'agisse de leur propre société ou de celle de leurs voisins avec lesquels ils doivent compter pour leur propre survie et leur prospérité. À cet égard, toutes les sociétés humaines ont le devoir d'exiger des garanties des autres sociétés avec lesquelles elles entretiennent des relations et de faire respecter ces garanties, par tous les moyens s'il le faut, pour mériter le droit de se considérer elles-mêmes comme des sociétés.

Mais acculés à des problèmes de survie, les gens sont de moins en moins disponibles pour réfléchir sur le bien-fondé des lois qui les régissent et des discours qu'ils se font servir depuis plusieurs décennies, et qui, sans qu'ils s'en rendent compte, les ont exclus des tâches décisionnelles, inhérentes à la fonction même de citoyens.

En principe les intérêts corporatifs étroits et sectaires devraient s'estomper de plus en plus devant l'imminence croissante de la fermeture de plusieurs régions, mais cela, nombre d'administrateurs ne l'ont pas encore compris, cherchant encore le salut de leur entreprise dans des règles du jeu d'une inefficacité de plus en plus manifeste : soit dans les règles du jeu de l'administration, alors que la véritable nature des problèmes à affronter est d'ordre politique. En effet ce sont les populations qui sont en train de se dérober sous les pieds des administrateurs chargés de les administrer, pendant que plusieurs administrations perdent ainsi progressivement leur raison

¹ Contrairement au réalisme, l'optimisme est une déformation positive de la réalité.

d'être. Les commissions scolaires ne s'appliquent-elles pas dans les régions en désintégration à fermer les écoles qui, prises ensemble, sont leur raison d'être?

La société québécoise est-elle encore une société viable ?

Nous avons encore tout à apprendre au sujet du Politique. En particulier, le fait que ce ne sont ni les richesses naturelles, ni les ressources financières, ni les ressources humaines —euphémisme du mot « esclave »— qui font les peuples, les nations et les pays : ce sont les citoyens et leurs descendants. Il nous faudrait aussi apprendre :

- Que pour conserver dans un pays des citoyens qui auront des descendants, il faut que *les citoyens eux-mêmes* prennent à leur charge d'assurer dans le territoire qu'ils occupent le maintien des conditions minimales de survie, de vie et d'épanouissement, pour prévenir d'être *contraints* d'aller chercher ailleurs ce qui leur est nécessaire à cette fin; ou encore pour éviter qu'ils ne choisissent de ne pas avoir de descendants, faute des moyens nécessaires, ou en raison de situations de vie trop instables.
- Que la stabilité est la condition minimale d'existence des pays et des peuples, alors que par définition, il est impossible à des citoyens de s'intégrer dans un pays qui se désintègre, faute d'avoir préservé les conditions minimales de cette stabilité. Que les citoyens et les collectivités n'existent pas pour le bénéfice des compagnies et des dirigeants politiques, mais l'inverse.
- Que pour nous comme pour toutes les autres collectivités régionales, l'intérêt de notre région doit être tenu comme premier et supérieur à celui de l'ensemble québécois auquel nous appartenons encore.
- Que si nos dirigeants politiques ne l'ont pas encore réalisé, c'est alors qu'ils n'ont pas encore acquis les compétences requises pour diriger un pays. À ce sujet, savoir contraindre les hommes et les femmes dans le seul but de se faire obéir d'eux n'est pas assumer la fonction de dirigeant politique.

Depuis la fin de la période de la colonisation et l'avènement de l'ère industrielle, les régions qu'on s'acharne à appeler « régions-ressources », ont été la cible de tous ceux qui de l'extérieur exploitent leurs richesses pour leur propre profit, accordant tout juste à la partie congruente de leurs occupants, le privilège de travailler à l'exploitation des matières premières qu'elles contiennent. Dans ce marché de dupes, nos régions fournissent la matière première et la main-d'œuvre alors que d'autres empochent les profits de la production de cette richesse. D'autres, ce sont les actionnaires des compagnies étrangères qui exploitent les richesses de nos territoires, ensuite le cartel d'intérêts regroupés dans les régions formant le grand Montréal qui, par l'intermédiaire de l'État agissant comme courtier, encaisse le profit du loyer que

versent les compagnies à l'État, en échange du privilège d'exploiter le sol et le sous-sol du territoire que nous occupons, et que l'État possède en propre.

À leur tour, les profits touchés par le grand Montréal sont réinvestis dans des projets *structurants*, creusant une distanciation toujours de plus en plus profonde entre le centre et les autres régions du Québec où les citoyens se retrouvent acculés aux nécessités de la survie tant individuelle que collective dans des territoires de plus en plus exsangues.

En échange du «privilège» de participer et de collaborer activement à ce marché de dupes par l'élection de partis politiques bleus, rouges ou verts à l'Assemblée nationale, l'État prend à sa charge de soigner nos malades fabriqués de toute pièce par la situation de sous-développement chronique dans lequel il nous maintient pour le plus grand bénéfice des membres des corporations professionnelles et syndicales établies et regroupées dans les grands centres. Il prend aussi à sa charge d'instruire nos enfants qui, faute d'emploi dans leur région d'origine, seront tenus de s'exiler pour avoir le privilège de survivre. Nous, nous en retirons les fonds publics qui nous sont distribués sur une base discrétionnaire, et fluctuante au gré des besoins manifestés par les populations regroupées dans le grand Montréal.

Mais depuis l'avènement de l'informatique et la substitution accélérée du travail par la technologie comme force de production, ce régime colonial instauré au Québec accuse des ratés de plus en plus évidentes. Des ratés qui logent toutes à la même enseigne : les manifestations d'*incompatibilité croissantes entre le maintien d'une société civile au Québec, les exigences auxquelles il faut satisfaire pour qu'il en soit ainsi, et le rôle politique assumé par l'État québécois en cette matière*. Ces nouvelles données qui aujourd'hui accélèrent le cours de notre histoire nous interpellent cependant de bien des manières et devant l'imminence du péril, l'apathie signe notre condamnation à mort, un suicide collectif par inertie. Dans ce contexte, avons-nous encore le choix d'être solidaires de notre région tout en demeurant solidaires du Québec? Quelle sécurité retrouve-t-on à se presser tous ensemble dans une chaloupe de sauvetage restée amarrée aux flans d'un navire en perdition? Nous convie-t-on à nous unir pour vivre ensemble ou plutôt pour mourir ensemble?

Le mal principal dont souffre le Québec et qui ruine notre destin ne vient pas de l'extérieur : il ne vient pas d'Ottawa, des États-Unis ou d'un quelconque pays malveillant ou indifférent à notre sort. Il vient de l'intérieur : *non pas seulement au sens où nombre de québécois auraient décidé de leur propre chef, et pour toutes sortes de raisons imaginables — cupidité, inconscience, trahison, etc. — de se désolidariser du sort de la société civile, et d'ériger leur fortune contre l'intérêt de l'ensemble, et en utilisant celui-ci comme tremplin*. Il vient de l'intérieur surtout au sens où ces dispositions néfastes pour les collectivités sont devenues au fil des ans généralisées à tout l'ensemble. La compétition pour le mieux-être a détruit les liens de solidarité nécessaires à l'existence de toute forme sociale; partant des structures les plus élémentaires de la société civile, les structures familiales jusqu'aux formes les plus avancées et complexes, allant même jusqu'à mettre en péril l'intégrité du territoire, dans le cas de la désintégration des régions; un déplacement démographique issu de la volonté politique avouée de regrouper toute la population du Québec dans le grand Montréal. Il vient des lois et des règlements promulgués dans le but de faciliter et

d'asseoir la légalité, le bon droit, l'honorabilité de pratiques individuelles et gouvernementales condamnables au plan collectif.

Le héros et l'héroïne au goût du jour c'est celui ou celle qui a tiré son épingle du jeu en prenant tous les moyens qui conviennent pour disposer de tous ses adversaires. Le nouveau héros au Québec c'est celui qui a le mieux réussi à briser le pacte de solidarité avec l'ensemble mais qui par son comportement sape la viabilité de l'ensemble dont il tire sa fortune. Le nouveau héros c'est celui qui ne s'embarrasse pas de tracasseries encombrantes lorsqu'il s'agit de faire fortune financière ou politique, qui ne s'interroge pas par exemple pour savoir s'il restera des consommateurs, après avoir remplacé le travail par de la technologie dans le but d'être plus efficace ou qui abandonne aux intérêts privés ce qui relève essentiellement du rôle de l'État; et qui voit dans les contingents de nécessiteux, la mesure de la distanciation qui lui permet d'apprécier la valeur de son succès personnel, et qui ne regarde pas derrière lui pour voir les monceaux de cadavres laissés sur son passage, et qui permettent de le suivre à la trace sur la route de l'histoire.

L'autre dimension de l'immoralité

Cadavres ! Vous avez bien dit cadavres? La montagne de discours que nos penseurs professionnels ont patiemment édifiée au fil des ans, pour éviter que notre société n'apparaisse telle qu'elle est aux yeux de la galerie, réussissent à merveille à camoufler aux principaux intéressés les conséquences dévastatrices découlant de l'organisation sociale particulière dont le Québec s'est doté voilà quarante ans. Ainsi sous les apparences d'une société paisible et bienveillante, se cache une réalité d'une violence inouïe. Une forme de comportement qui incite à exercer la violence non pas sur autrui, mais sur soi-même. Ainsi la société québécoise s'est hissée au cours des quarante dernières années, parmi les premiers pays producteurs de *suicides* par habitant. Il s'agit ici du fait dont la signification très particulière est parfaitement connue et reconnue partout ailleurs dans le monde, et depuis très longtemps, comme la mesure suprême et ultime de l'état et de viabilité d'une société civile; partout sauf au Québec où le fait est systématiquement caché, ignoré ou déformé.

« Le suicide semble être un acte strictement privé, personnel, ne relevant que de la volonté de l'individu, diminué par un choc affectif, la perte d'un emploi, un revers de fortune, le remords, le dégoût de la vie, la dépression, la maladie mentale ou la souffrance physique. Pourtant, la statistique moderne indique que le suicide ne se réduit pas à un événement psychologique et individuel, et qu'il existe une relation constante et mesurable entre le phénomène pris dans son ensemble (les 12 000 suicides qui ont lieu chaque année en France) et les grandes caractéristiques de la vie sociale (statut professionnel, statut matrimonial, âge et sexe, saisons, jours de la semaine, rythmes de travail/ repos, conjoncture économique, religion...).

La simple addition de tous les suicides imprévisibles et individuels fait surgir une réalité nouvelle, en tous points différente des événements singuliers qui la composent : douze mille drames se convertissent en un point d'une courbe continue; l'imprévisible entre dans l'ordre de la prévision; l'événement échappe au destin individuel pour s'inscrire, au même titre que la

production des céréales ou le volume des exportations, parmi les grandeurs collectives qui permettent de décrire une société entière. »¹

Au Québec lorsqu'il s'agit de l'organisation de la société civile, les gens ordinaires ne croient pas à la nécessité de mesurer pour décrire et expliquer ce qui se passe dans la réalité. On ne croit pas à la nécessité de détester les problèmes dans le but d'intervenir avant que ceux-ci deviennent endémiques. On préfère croire les discours des penseurs vedettes du système et des politiciens intéressés, sans jamais exiger d'eux les preuves de ce qu'ils avancent. Sans jamais exiger d'eux qu'ils soutiennent, *résultats à l'appui*, le bien-fondé des trajectoires sociales qu'ils ont choisi de nous faire suivre.

Au Québec, tels des consommateurs de voitures d'occasion, on préfère croire à la publicité québécoise plutôt qu'aux faits de la réalité qui objectivement permettent d'en juger, se condamnant ainsi à subir le sort qui nous est réservé par d'autres. Nous préférons ignorer que nous faisons piètre figure pour ceux qui de l'extérieur se sont dotés des moyens de nous voir tels que nous sommes, et que nos discours collectifs n'impressionnent pas. Des étrangers qui en toute sécurité sont en mesure de connaître beaucoup mieux que nous-mêmes les tenants et aboutissants de notre histoire collective et les échéances à la clef.

Dans le monde qui est le nôtre, la diffusion de l'information — si difficile soit elle à gober — fait désormais partie des nécessités vitales que nous sommes tenus de partager.

¹ « Le suicide : affaire moins privée qu'on le pense », *Science et Vie...*, avril 1985, n° 811.